



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2023

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2023

Titre II

Affaires politiques

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Programme 4

Opérations de maintien de la paix

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Département des opérations de paix	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021 **.	4
Orientations générales	4
Programme de travail	8
Sous-programme 1, Opérations	8
Sous-programme 2, Questions militaires	13
Sous-programme 3, État de droit et institutions chargées de la sécurité	19
Sous-programme 4, Politiques, évaluation et formation	26

* [A/77/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266](#) A, la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	32
	Vue d'ensemble	32
	Direction exécutive et administration	37
	Programme de travail	40
	Sous-programme 1, Opérations	40
	Sous-programme 2, Questions militaires	42
	Sous-programme 3, État de droit et institutions chargées de la sécurité	43
	Sous-programme 4, Politiques, évaluation et formation	45
	Appui au programme	46
II.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	49
	Avant-propos	49
A.	Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	50
	Orientations générales	50
	Programme de travail	50
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	57
III.	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	61
	Avant-propos	61
A.	Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**	62
	Orientations générales	62
	Programme de travail	62
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023***	68
Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2023	71
II.	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	76
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	77

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

I. Département des opérations de paix

Avant-propos

Le Département s'emploie à intégrer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires dans le cadre des opérations de maintien de la paix afin de leur permettre de s'acquitter de leur mandat et de protéger les populations qu'ils servent, dans un contexte opérationnel de plus en plus complexe et marqué par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

En 2023, le Département des opérations de paix présentera l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », qui correspond au plan de mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et qui apporte un nouveau souffle à cette dernière.

Le maintien de la paix revêt un caractère politique, et ses chances de réussite reposent sur la mise en place de mécanismes politiques actifs et durables susceptibles de déboucher sur un véritable processus de paix. L'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus » réaffirme le rôle central que joue le maintien de la paix en tant qu'outil politique et la nécessité d'élaborer des stratégies politiques globales et cohérentes au moyen d'une action collective et intégrée. Ces stratégies doivent répondre aux menaces de plus en plus lourdes que font peser sur la paix et la sécurité les groupes extrémistes, les réseaux criminels transnationaux, les tensions socioéconomiques, les déplacements de population et le dérèglement climatique.

L'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus » tient également compte de la place centrale qu'occupent la protection des civils et le soutien au renforcement des institutions dans de nombreuses opérations. Elle accorde une attention particulière au renforcement de notre capacité à mesurer et à améliorer la performance des opérations de maintien de la paix et à la mise en place de garanties et de dispositifs de mesure permettant de garantir la sûreté et la sécurité du personnel desdites opérations. Elle repose sur le principe essentiel selon lequel tout membre du personnel des opérations de maintien de la paix doit respecter les Normes de conduite des Nations Unies et être tenu responsable de ses actes.

La promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et la parité des genres, d'une part, et le maintien de la paix innovant, guidé par les données et tirant parti des technologies, d'autre part, sont deux domaines transversaux abordés dans les sept priorités de l'initiative.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus », le Département redoublera d'efforts pour réformer et améliorer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Secrétaire général adjoint aux opérations de paix
(Signé) Jean-Pierre **Lacroix**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.1 Le Département des opérations de paix est chargé de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales en assurant la direction politique et exécutive des opérations de paix relevant de sa compétence, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et à l'autorité qui lui sont par eux conférés. Son mandat découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [72/262](#) C, les études d'ensemble menées chaque année sur toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects et l'examen annuel des questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général. Les objectifs du programme sont également conçus à la lumière des mandats définis par le Conseil de sécurité, en particulier dans les résolutions [1325 \(2000\)](#), [2250 \(2015\)](#), [2282 \(2016\)](#) et [2436 \(2018\)](#), ainsi que par l'Assemblée générale dans les résolutions [60/180](#), [70/262](#) et [74/277](#). Le Département fournit des conseils, des orientations et un soutien intégrés en matière de stratégie, de politique, d'opérations et de gestion sur des questions militaires, de police, de lutte antimines et d'autres questions pertinentes à toutes les opérations qui relèvent de sa responsabilité, afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'action qu'il mène pour améliorer le maintien de la paix, faire en sorte qu'il donne de meilleurs résultats et l'adapter aux risques et problèmes contemporains continuera d'aider les pays touchés par des conflits à retrouver la voie d'une paix durable. Cette action est essentielle pour que le maintien de la paix des Nations Unies, instrument sans égal au service de la paix et de la sécurité dans le monde, reste pertinent et efficace.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 5.2 La stratégie du Département des opérations de paix est guidée par tous les mandats applicables définis par le Conseil de sécurité. Le Département continuera à donner la priorité à la mise en œuvre complète des objectifs de la réforme de la paix et de la sécurité. Il continuera de définir son programme à l'aune de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et de son plan de mise en œuvre, conformément aux engagements énoncés dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les domaines prioritaires demeurent les suivants :
- a) Renforcer les stratégies politiques et promouvoir des solutions politiques durables, notamment en élaborant des stratégies nationales et régionales, grâce à l'approche intégrée adoptée dans le cadre du pilier Paix et sécurité, en soumettant des propositions au Conseil de sécurité concernant l'échelonnement et la hiérarchisation des mandats et en intégrant les priorités définies dans l'initiative Action pour le maintien de la paix dans les rapports ;
 - b) Concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les tâches de maintien de la paix, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte des questions de genre, en diffusant des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité ;
 - c) Renforcer la protection assurée par les opérations de maintien de la paix, notamment en actualisant et en diffusant la politique concernant la protection des civils dans les opérations de maintien de la paix, en intégrant des stratégies de protection dans la réflexion stratégique et l'action des missions et en dispensant des formations qui tiennent compte du contexte dans lequel doit s'opérer la protection des civils ;

- d) Appuyer la bonne performance de toutes les composantes du maintien de la paix et le respect du principe de responsabilité, au moyen du Système complet d'évaluation de la performance des missions fondée sur les données et l'analyse, d'un dispositif intégré de gestion de la performance et d'une plus grande collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ;
 - e) Renforcer les effets du maintien de la paix sur la pérennisation de la paix, notamment en appliquant des stratégies conjointes de transition et de mobilisation et en collaborant étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
 - f) Renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre les plans d'action et de formation y relatifs et en adoptant et en utilisant des technologies, qu'il convient de mettre en application de façon transparente et en menant les consultations nécessaires auprès des États Membres ;
 - g) Améliorer les partenariats relatifs au maintien de la paix en renforçant la coopération entre l'ONU et l'Union africaine pour ce qui est de l'action politique, notamment au moyen de visites conjointes sur le terrain et de réunions d'information, ainsi que d'activités visant à renforcer les capacités et du mécanisme de coordination souple, qui permettront d'intensifier les efforts déployés en vue de recenser les besoins en matière de formation et à établir le lien entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents nouveaux et émergents qui ont besoin de soutien ;
 - h) Renforcer la conduite des opérations de maintien de la paix et le personnel et appliquer plus activement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes.
- 5.3 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Au nombre des exemples de meilleures pratiques et des enseignements tirés, on peut citer la réduction (mais non l'élimination) du recours aux réunions et aux exposés en présentiel à l'intention du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et des groupes d'experts, ainsi que la mise en place d'ateliers de formation en ligne, qui permettent à tous les États Membres fournisseurs de contingents ou de personnel de police intéressés de participer, tout en concluant le processus par une validation en présentiel. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 5.4 Concernant la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la portée de l'action internationale menée dans le cadre du maintien de la paix continuera de reposer sur les partenariats noués avec les acteurs de la paix et de la sécurité, en particulier les organisations régionales, ainsi qu'avec les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, y compris les institutions financières internationales. Le Département maintiendra également ses partenariats stratégiques et opérationnels avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales et sous-régionales en Afrique, ainsi qu'avec l'Union européenne. Il continuera de coopérer étroitement avec d'autres organisations régionales, parmi lesquelles la Ligue des États arabes, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, l'Organisation du Traité de sécurité collective, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, notamment sur les questions de politique générale et de formation et sur celles relatives au partage de l'information. Il continuera de renforcer sa coopération avec la Banque mondiale, par l'intermédiaire du Groupe de travail ONU-Banque mondiale.

- 5.5 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités du Secrétariat, le Département continuera à examiner et à affiner la mise en œuvre de la réforme du pilier Paix et sécurité et à en assurer la cohérence, en travaillant avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix en vue, notamment, de renforcer une culture organisationnelle commune qui favorise l'inclusion, l'innovation et le développement professionnel. Le Département travaillera en étroite collaboration avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département du soutien opérationnel pour aider les opérations de maintien de la paix. Le Département continuera de collaborer étroitement avec les entités issues de la réforme de la gestion et de la réforme du pilier Développement.
- 5.6 S'agissant de la coordination et de la liaison interinstitutions, le Département continuera d'entretenir des relations solides avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en assurant la présidence ou en participant aux activités de divers groupes et mécanismes interinstitutions, notamment le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et la nouvelle Équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre. D'autres activités de coopération interinstitutions sont entreprises par l'intermédiaire de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit et du Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix.
- 5.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) L'appui politique et les capacités nécessaires seront mobilisés ;
 - b) Les États Membres continueront d'appuyer la mise en œuvre de l'initiative « Action pour le maintien de la paix » ;
 - c) Les partenaires du maintien de la paix et autres entités continueront d'appuyer le maintien de la paix.
- 5.8 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il s'emploie à concrétiser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en élaborant une méthode d'analyse des conflits qui tienne compte des questions de genre, en mettant au point des directives relatives à la participation pleine, égale et effective des femmes aux processus de paix et en systématisant les rapports sur les femmes et la paix et la sécurité.
- 5.9 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département soutiendra les efforts déployés à l'échelle du Secrétariat en faveur de l'intégration des personnes handicapées, notamment par la mise en œuvre d'un plan d'action conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix consacré à la question.

Exécution du programme en 2021

Conséquences de la pandémie

- 5.10 La pandémie de COVID-19 s'est poursuivie en 2021, affectant l'exécution des mandats, en particulier dans le cadre du sous-programme 4, puisque les stages de formation destinés aux États Membres fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont été soit reportés, soit organisés avec un effectif réduit, du fait des restrictions des déplacements et des contraintes de distanciation sociale. En outre, les stages de formation à l'intention des responsables de missions ont été annulés et remplacés par des formations virtuelles selon des horaires réduits.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.11 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

49/37 ; 74/277	Étude d'ensemble de toute la question des opérations de maintien de la paix sous tous leurs aspects	70/262	Examen du dispositif de consolidation de la paix
58/296	Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	72/199	Restructuration du pilier Paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies
60/180	La Commission de consolidation de la paix	72/262 C	Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 (sect. III)
61/279 ; 65/290	Renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies sur le plan de la conduite des opérations de maintien de la paix et de l'appui à leur fournir	74/80	Assistance à la lutte antimines

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)	2382 (2017)
1894 (2009)	2436 (2018)
2151 (2014)	2447 (2018)
2185 (2014)	2518 (2020)
2250 (2015)	2553 (2020)
2272 (2016)	2589 (2021)
2282 (2016)	2594 (2021)
2365 (2017)	

Produits

5.12 On trouvera dans le tableau 5.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 5.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	12	12	12
1. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
2. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
4. Séance officielle de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation	1	1	1	1
5. Séance officielle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
6. Séances du Conseil de sécurité sur les questions stratégiques, les questions de politique générale et les questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	3	3	3	3

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires sur les faits nouveaux intervenus dans les missions de maintien de la paix et sur des questions stratégiques, des questions de politique générale et des questions structurelles intéressant l'ensemble des missions	4	4	4	4

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : visites dans les principaux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et dans d'autres États Membres pour nouer des partenariats stratégiques et bâtir des politiques communes en matière d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ; réunions avec des États Membres, des organisations régionales et des groupes d'amis et groupes de contact sur le maintien de la paix, et séances d'information à leur intention.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : activités d'information (conférences, expositions, séances d'information publiques sur les opérations de maintien de la paix de l'ONU et supports promotionnels connexes).

Relations extérieures et relations avec les médias : événements médiatiques, y compris entretiens et points de presse sur des questions thématiques ou des sujets spécifiques à la mission.

Plateformes numériques et contenus multimédias : publication de postes autour du thème du maintien de la paix sur les plateformes numériques et dans les médias sociaux.

Activités d'évaluation

- 5.13 L'évaluation du BSCI concernant les affaires politiques dans les missions de maintien de la paix, qui a été menée à bien en 2021, a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2023.
- 5.14 En 2021, le Département a également continué de concentrer ses capacités d'évaluation sur le déploiement d'un système complet de planification et d'évaluation des performances dans les opérations de maintien de la paix, qui appuie la mise en œuvre de la résolution [2436 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.
- 5.15 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2023. Par exemple, le Département procédera à un examen des structures dont disposent actuellement les missions de maintien de la paix pour s'acquitter de leur mandat en matière d'affaires politiques.
- 5.16 En 2023, le Département continuera d'appuyer la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui aidera le Département et les missions à renforcer l'exécution des mandats.

Programme de travail

Sous-programme 1 Opérations

Objectif

- 5.17 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer l'exécution efficace et efficiente de toutes les décisions du Conseil de sécurité concernant la planification, la mise en place et la réorganisation des opérations de paix ainsi que l'application effective des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, afin de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Stratégie

- 5.18 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on :
- a) Améliorera l'analyse et les rapports sur le maintien de la paix en fonction des missions et du contexte, à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux, ainsi que des pays fournisseurs de contingents et de forces de police ;
 - b) Garantira que les activités de planification intégrée soient menées selon les dispositions opérationnelles et les délais définis par le Conseil de sécurité, l'accent étant mis sur l'appui à la transition des opérations de maintien de la paix aux présences des Nations Unies qui leur font suite ;
 - c) Incorporera les aspects régionaux dans les stratégies particulières à chaque pays et à chaque mission, selon l'optique régionale de la paix, de la sécurité et de la stabilité envisagée dans la réforme du pilier Paix et sécurité ;
 - d) Analysera l'impact à plus long terme de la pandémie dans les contextes de maintien de la paix sur les processus politiques nationaux clés ou les activités opérationnelles afin d'atténuer les risques.
- 5.19 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et les autres organes intergouvernementaux auront accès à des informations plus complètes sur les opérations de maintien de la paix ;
 - b) La planification de l'exécution des mandats par les opérations de maintien de la paix et des transitions sera plus efficace ;
 - c) L'Organisation des Nations Unies agira et contribuera à la paix et à la sécurité de manière plus cohérente et efficace dans les pays et les régions où elle se trouve.

Exécution du programme en 2021

La transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix en République démocratique du Congo

- 5.20 Conformément à la résolution [2502 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et le Gouvernement de la République démocratique du Congo se sont entendus sur une stratégie commune de retrait progressif et échelonné de la MONUSCO (voir [S/2020/1041](#)) en vue de faciliter le transfert progressif des tâches de la Mission aux autorités congolaises, avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres parties prenantes. La stratégie conjointe présente l'objectif final souhaité et les domaines prioritaires, de manière à réunir les conditions nécessaires à un retrait durable de la Mission en fonction des conditions sur le terrain. Dans sa résolution [2556 \(2020\)](#), le Conseil de sécurité a approuvé la stratégie conjointe et les modalités générales de la transition de la Mission, ainsi que son retrait prévu de la région du Kasaï en 2021. En conséquence, le bureau local de Kananga et l'antenne de Tshikapa ont été fermés le 30 juin 2021, bien que la MONUSCO ait continué de fournir un appui transitoire aux principaux efforts de consolidation de la paix et de stabilisation, notamment en aidant les autorités nationales à affermir les institutions judiciaires et pénitentiaires et en appuyant les organismes des Nations Unies, ainsi qu'en renforçant la capacité des défenseurs des droits humains et des organisations œuvrant dans ce domaine à suivre la situation des droits humains, à recueillir des données et à communiquer l'information à ce sujet. Pour ce faire, elle a notamment organisé des ateliers en vue d'appuyer le déploiement de l'aide humanitaire, les initiatives de développement et les efforts de consolidation de la paix.
- 5.21 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.2).

Tableau 5.2
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
–	Mise en œuvre de l'aide humanitaire, des initiatives de développement et des actions visant à promouvoir la consolidation de la paix et la stabilisation, y compris en ce qui concerne les synergies entre l'aide humanitaire, le développement et la paix dans la province du Kasaï et l'identification de quatre zones prioritaires, à savoir Tshikapa/Kamonia et Mweka (province du Kasaï) et Luiza et Dibaya (province du Kasaï-Central)	Renforcement de la présence de l'équipe de pays des Nations Unies pour soutenir les efforts nationaux de consolidation de la paix et de stabilisation, y compris en ce qui concerne les synergies entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, en mettant l'accent sur les provinces du Kasaï, du Kasaï-Central et du Tanganyika

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : les élections sont tenues et l'intégrité du processus de paix est préservée en République centrafricaine

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.22 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'organisation d'élections générales et à l'investiture du nouveau Président, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.23 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la planification et à la préparation de la tenue des élections locales, notamment avec l'élaboration du calendrier électoral et d'une stratégie de mobilisation des ressources, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir procéder effectivement aux élections locales. Cette cible n'a pas pu être atteinte car les élections locales ont été reportées à septembre 2022.
- 5.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.3).

Tableau 5.3
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Signature par le Gouvernement de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine avec les principaux groupes armés	Les élections législatives et présidentielle se sont tenues le 27 décembre, dans le respect des délais constitutionnels	Investiture du nouveau Président dans les délais constitutionnels Les élections locales ont été planifiées et préparées, notamment avec l'élaboration d'un calendrier électoral et d'une stratégie de	Annonce des résultats des élections locales, extension de l'autorité et décentralisation Début des activités de la Commission Vérité, Justice, Réconciliation et Réparation	Conclusion des élections locales
Promulgation du code électoral				

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		mobilisation des ressources		

Résultat 2 : progrès vers la mise en œuvre de l'accord de paix au Mali

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à maintenir le dialogue entre les autorités maliennes de transition et les partenaires régionaux, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir adopter un calendrier électoral et annoncer les dates des élections présidentielle et législatives. Cette cible n'a pas été atteinte car un coup d'État a eu lieu le 24 mai 2021, après le coup d'État du 18 août 2020.
- 5.26 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à la conclusion d'un accord entre les parties signataires en vue de poursuivre la réinsertion socioéconomique des ex-combattants, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir prendre des mesures dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de paix, y compris des réformes institutionnelles et de sécurité. Cette cible n'a pas été atteinte car les parties n'ont pas progressé sur les principales questions en suspens.
- 5.27 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.4).

Tableau 5.4
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
—	Après un coup d'État, de nouvelles institutions ont été mises en place pour une transition politique de 18 mois	Le dialogue a été maintenu entre les autorités maliennes de transition et les partenaires régionaux	Un calendrier révisé est convenu entre les autorités de transition et les partenaires régionaux pour l'achèvement de la transition et la tenue des élections	Des progrès sont accomplis dans la transition politique et la préparation des élections législatives et présidentielle
	Un accord a été conclu pour organiser les nouvelles élections présidentielle et législatives en 2022	Les parties signataires ont décidé de poursuivre la réinsertion socioéconomique des ex-combattants	Des mesures sont prises pour redynamiser la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment des réformes dans le domaine institutionnel et sur le plan de la sécurité	Des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment des réformes dans le domaine institutionnel et sur le plan de la sécurité

Résultat 3 : amélioration des relations intercommunautaires et instauration d'un environnement sûr pour toutes les communautés du Kosovo¹

Projet de plan-programme pour 2023

- 5.28 Les projets de renforcement de la confiance et les activités relatives au programme continueront de jouer un rôle central dans l'amélioration de l'exécution du sous-programme sur le renforcement de la confiance intercommunautaire par le truchement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, en mettant l'accent sur la promotion des priorités concernant les femmes et les jeunes dans les domaines de la paix et de la sécurité. Le sous-programme est axé sur le renforcement des capacités des autorités et des communautés vulnérables à faire face aux risques, notamment la pandémie de COVID-19, qui pourraient avoir un impact sur leurs moyens de subsistance et leur résilience. Ces projets ont également permis de multiplier les occasions d'améliorer la collaboration et la cohérence avec les principaux partenaires internationaux dans le cadre du sous-programme, conformément aux priorités de l'initiative « Action pour le maintien de la paix Plus ». La communication stratégique est en passe d'être renforcée afin de mieux faire connaître ces efforts.

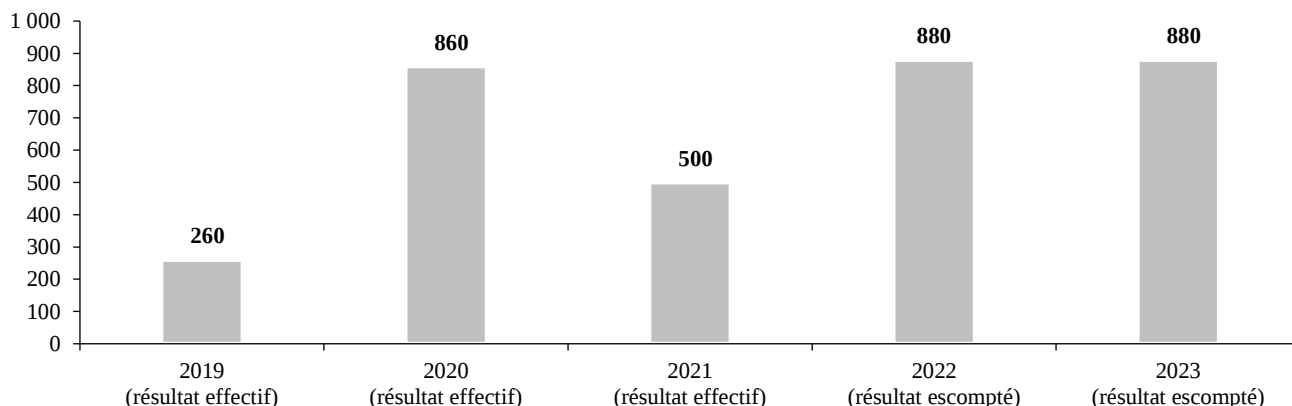
Enseignements tirés et changements prévus

- 5.29 Les enseignements tirés sont les suivants : il est nécessaire d'améliorer le suivi de l'incidence du sous-programme afin de renforcer son approche stratégique, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la participation des femmes et des jeunes dans l'espace public. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme, on développera davantage les indicateurs qui mesurent l'autonomisation des femmes et des jeunes aux fins de l'instauration d'un climat de confiance entre les communautés, ce qui pourrait permettre d'améliorer la mise en place de modalités d'appui aux efforts locaux visant à promouvoir la réconciliation.
- 5.30 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.I).

Figure 5.I

Mesure des résultats : activités menées par les institutions municipales, les membres de la société civile et les organisations locales en vue de promouvoir l'intégration des communautés et de renforcer la confiance entre celles-ci au Kosovo

(Nombre d'activités)



¹ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999).

Produits

5.31 On trouvera dans le tableau 5.5 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	56	60	54	55
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions liées aux opérations de maintien de la paix	36	35	34	35
2. Lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité par le Secrétaire général	20	25	20	20
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	32	38	35
3. Séances du Conseil de sécurité sur les questions de maintien de la paix	38	32	38	35
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	8	13	12
4. Ateliers destinés aux chefs de la composante politique de toutes les opérations de maintien de la paix	5	—	5	5
5. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix au Moyen-Orient	3	2	3	2
6. Ateliers sur les stratégies politiques régionales et sous-régionales pour le maintien de la paix en Afrique	5	6	5	5
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils et d'informations à quelque 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur différents aspects des opérations de maintien de la paix ; consultations avec 5 organisations régionales et entre elles visant à promouvoir l'accroissement des capacités régionales de maintien de la paix pour certaines opérations ; fourniture de conseils sur les questions de maintien de la paix à au moins 120 missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, à 13 organisations internationales et régionales qui s'occupent de gouvernance et de sécurité et aux organisations non gouvernementales.				

Sous-programme 2 Questions militaires

Objectif

5.32 L'objectif, auquel le sous-programme contribue, est de maintenir la paix et la sécurité internationales grâce à la bonne exécution des composantes militaires des opérations de paix.

Stratégie

5.33 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on :

- Présentera aux États Membres des exposés et des analyses sur les aspects militaires des faits nouveaux ou anticipés, ainsi que sur les situations de crise et les problèmes de sécurité ;
- Renforcera les partenariats avec les organisations régionales afin d'élaborer des normes communes aux fins de la planification des opérations de maintien de la paix, de constituer et

de déployer les unités militaires appropriées, de procéder à des évaluations opérationnelles et à des visites consultatives, et de préparer les nouveaux pays fournisseurs de contingents à leur participation future aux opérations des Nations Unies ;

- c) Formera les hauts responsables militaires et établira des normes concernant les tâches des unités militaires et des quartiers généraux qui seront consacrées à la réalisation d'évaluations de la performance en vue de valider l'état de préparation opérationnelle des unités militaires avant le déploiement, d'effectuer des visites préalables au déploiement et des études sur les capacités militaires et d'accroître la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix ;
- d) Affinera plus avant le système d'évaluation de la performance militaire, y compris la mise en œuvre de l'outil d'évaluation de la performance militaire, poursuivra le développement d'un mécanisme de formation de validation des compétences militaires et lancera et déploiera un processus d'évaluation de la performance pour le personnel en tenue hors contingents ;
- e) Affinera et développera davantage la doctrine, les politiques et les supports de formation militaires afin de faciliter l'évaluation des performances, de renforcer la préparation opérationnelle et d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix ;
- f) Facilitera la concertation et le partage des connaissances sur les mesures d'intervention efficaces avec les États Membres et les pays fournisseurs de contingents pour faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 et atténuera les risques, de manière à garantir la constitution et la relève des contingents nécessaires à l'exécution du mandat et à la protection des forces dans toutes les missions.

5.34 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les rapports présentés au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, aux organes intergouvernementaux et aux pays fournissant des contingents seront de meilleure qualité ;
- b) Les opérations de maintien de la paix seront déployées, mises en place ou modifiées rapidement en fonction des mandats définis par le Conseil de sécurité et des décisions connexes ;
- c) Des composantes militaires mieux adaptées, mieux équipées et plus pertinentes seront déployées dans les opérations de maintien de la paix ;
- d) Les composantes militaires des opérations de maintien de la paix auront de meilleurs résultats et leur sécurité sera améliorée.

Exécution du programme en 2021

Renforcement de la participation des agentes en tenue hors contingents aux opérations de paix des Nations Unies

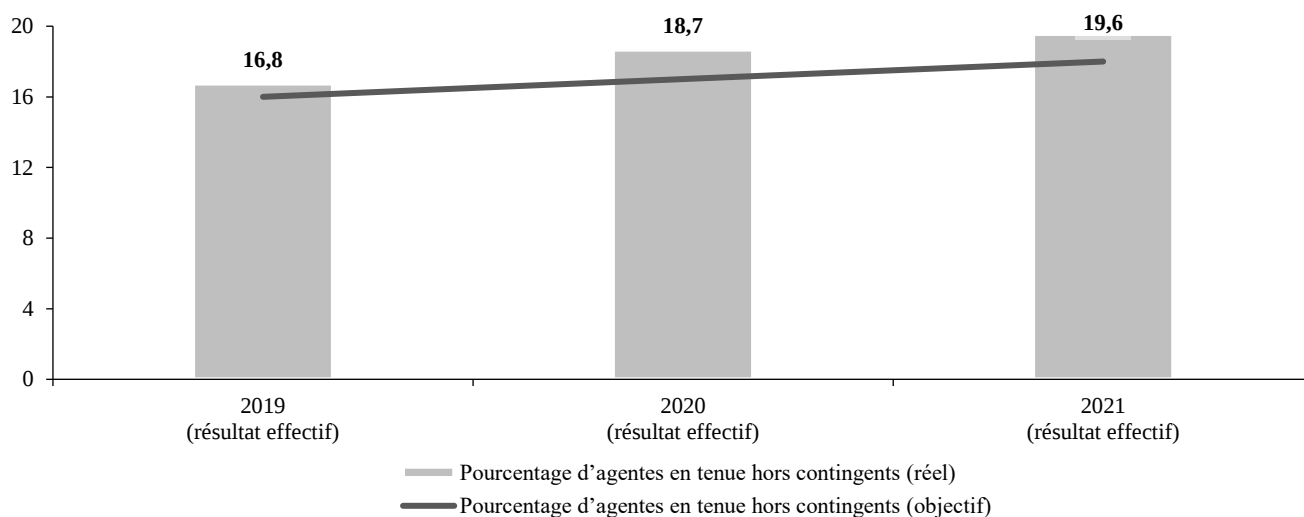
5.35 Conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la stratégie sur la parité des sexes parmi le personnel en tenue pour la période 2018-2028 renferme un certain nombre d'objectifs, à savoir augmenter le nombre d'agentes en tenue hors contingents aux postes d'observatrices militaires et d'officiers d'état-major, dans les opérations de paix des Nations Unies d'ici à 2028. Parce qu'elles sont en mesure d'interagir avec les femmes et les filles des communautés locales, notamment pour collecter des informations au niveau local, et qu'elles sont susceptibles de réduire le risque d'exploitation et d'atteintes sexuelles, les soldates de la paix peuvent contribuer aux opérations de paix des Nations Unies. À partir d'un taux de 15 % en 2018, l'objectif fixé par le sous-programme est d'augmenter la participation des femmes de 1 % par an jusqu'en 2028. Dans le cadre du sous-programme, une collaboration active a été mise en place entre les États Membres et les quartiers généraux des forces dans les missions en vue d'augmenter le nombre de soldates de la paix. En conséquence, la représentation des agentes en tenue hors contingents et unités de police constituées a dépassé l'objectif de 18 % en 2021.

- 5.36 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.II).

Figure 5.II

Mesure des résultats : renforcement de la participation des agentes en tenue hors contingents aux opérations de paix des Nations Unies

(En pourcentage)



Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : renforcement de la sûreté pour les soldats et soldates de la paix grâce à une meilleure gestion des armes et des munitions

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.37 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à améliorer la gestion des armes et des munitions par les composantes militaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies grâce à l'utilisation de matériel de formation spécialisé et au renforcement des connaissances et de la capacité des techniciennes et techniciens de gestion des munitions à appliquer les nouvelles normes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.38 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.6).

Tableau 5.6

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Deux documents directifs sont utilisés par les opérations de maintien de la paix (directive sur les armes et munitions et instructions permanentes sur les	Le Manuel sur la gestion des munitions est utilisé par les opérations de maintien de la paix	Des supports de formation spécialisés sur la gestion des armes et des munitions sont utilisés par les opérations de maintien de la paix et les connaissances	La gestion des armes et des munitions dans les opérations de maintien de la paix est facilitée par la révision de la politique appliquée	Amélioration des normes de gestion des armes et des munitions dans les opérations de maintien de la paix

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
pertes d'armes et de munitions)		et les capacités des techniciennes et techniciens de gestion des munitions en matière de mise en œuvre des nouvelles normes sont renforcées	et des formations dispensées	

Résultat 2 : gestion améliorée des performances des composantes militaires dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.39 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à faire en sorte que huit opérations de maintien de la paix mettent à l'essai l'outil d'évaluation des unités militaires pour les unités des bataillons d'infanterie et des forces de réaction rapide, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.40 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.7).

Tableau 5.7
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Un mécanisme initial d'évaluation des performances des unités militaires est en place	Un mécanisme initial d'évaluation des performances des unités militaires est en place	8 missions de maintien de la paix mettent à l'essai l'outil d'évaluation des unités militaires pour les unités des bataillons d'infanterie et des forces de réaction rapide	Toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des unités militaires du nouveau système de gestion des performances militaires 4 opérations de maintien de la paix pilotent l'outil d'évaluation des quartiers généraux des forces et des secteurs	Toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des unités militaires (pour toutes les unités pour lesquelles des normes ont été adoptées) Toutes les opérations de maintien de la paix utilisent l'outil d'évaluation des quartiers généraux des forces et des secteurs Un mécanisme initial d'évaluation des performances des militaires hors unités est en place

Résultat 3 : amélioration de l'état de préparation des unités militaires dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix

Projet de plan-programme pour 2023

- 5.41 Dans le cadre du sous-programme, on s'est efforcé d'accélérer la constitution des forces grâce au Système de préparation des moyens de maintien de la paix, qui contribue à renforcer le dialogue établi avec les États Membres pour déployer des composantes militaires adaptées aux besoins et bien équipées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix dans les 60 jours suivant une demande en ce sens. Les besoins et les normes relatifs au déploiement des unités militaires sont fixés dans les états des besoins par unité.

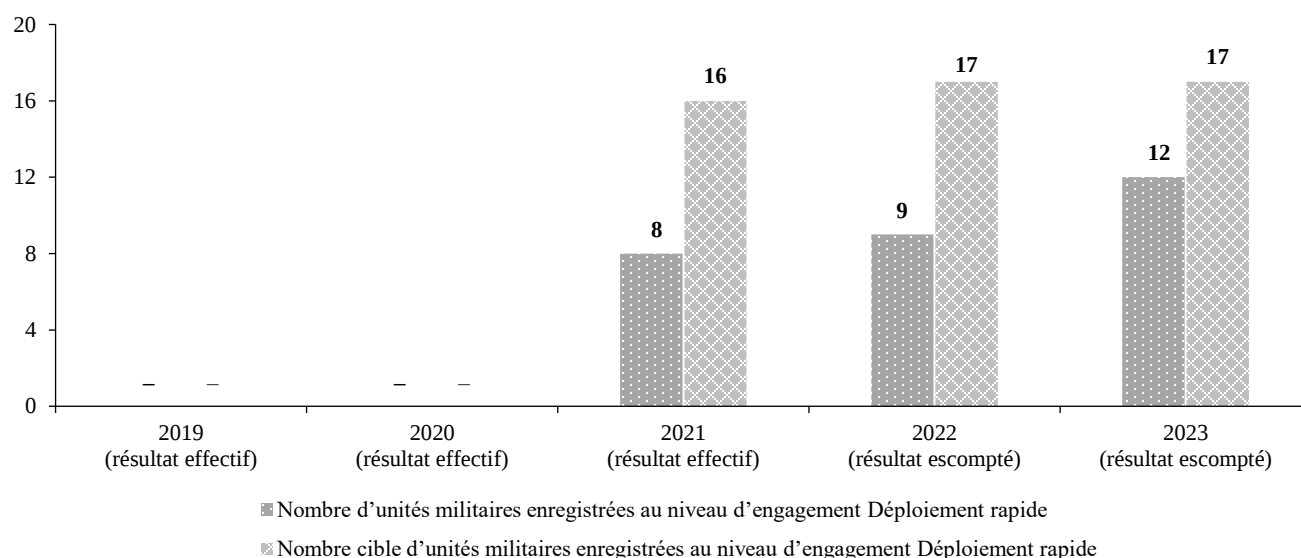
Enseignements tirés et changements prévus

- 5.42 Les enseignements tirés sont les suivants : les précédents états généraux des besoins par unité relatifs au plus haut niveau de préparation et de disponibilité (unités enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide), établis en 2017, ne tiennent pas compte des modalités opérationnelles les plus récentes des Nations Unies, et doivent donc être actualisés pour que la force soit plus mobile, plus souple et plus perfectionnée sur le plan technologique et qu'elle puisse ainsi répondre aux besoins actuels des opérations de maintien de la paix. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du programme et avec l'appui des États Membres, on révisera les états des besoins par unité conformément aux versions actualisées des manuels des unités militaires des Nations Unies afin d'encourager les pays fournisseurs de contingents à combler efficacement les lacunes du Système de préparation des moyens de maintien de la paix.
- 5.43 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.III).

Figure 5.III

Mesure des résultats : unités militaires enregistrées au niveau d'engagement Déploiement rapide dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix

(Nombre d'unités)



Produits

- 5.44 On trouvera dans le tableau 5.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.8

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	164	182	178	182
Activités de formation :				
1. Sessions de formation des officiers supérieurs : formation préalable au déploiement, présentation d'exposés après leur nomination et orientation intensive	48	25	44	40
2. Exercices de postes de commandement pour les quartiers généraux des forces	13	26	25	25
3. Sessions de formation sur l'élaboration, la révision et l'application des nouveaux documents directifs et directives militaires	25	34	25	25
4. Sessions de formation à la prise en compte des questions de genre à l'intention des composantes militaires des opérations de maintien de la paix	25	20	25	25
5. Sessions de formation visant à améliorer la capacité d'appréciation des situations et à renforcer l'efficacité des composantes militaires, destinées aux responsables opérationnels et tactiques (chefs des composantes militaires, commandants de secteur, chefs d'état-major des forces et commandants des bataillons d'infanterie)	25	30	35	35
6. Sessions de formation sur le renseignement pour le maintien de la paix	24	37	24	24
7. Sessions de formation sur la gestion des armes et des munitions	4	10	—	—
8. Sessions de formation à l'intention des évaluateurs sur l'outil de communication d'informations sur la performance opérationnelle	—	—	—	8
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	93	125	106	116
9. Sur les grands changements opérationnels survenant dans les opérations de maintien de la paix et sur l'évolution de la situation dans les zones de conflit	40	43	40	40
10. Sur l'évaluation des quartiers généraux des forces	—	—	2	2
11. Pour les opérations de maintien de la paix nouvelles ou ayant été sensiblement modifiées (plans militaires stratégiques)	4	7	6	6
12. Sur les rapports actualisés d'évaluation des menaces	13	9	12	12
13. Sur les besoins opérationnels et les moyens des pays fournisseurs de contingents et recommandations formulées à l'issue de visites préalables au déploiement et de missions d'évaluation et de conseil opérationnel	20	44	20	20
14. Sur la formation à la validation des compétences militaires	—	7	10	10
15. Sur le déploiement des forces militaires, des observateurs et du personnel des quartiers généraux	12	12	12	12
16. Sur les composantes militaires des opérations de maintien de la paix (politiques, documents d'orientation et instructions permanentes)	4	3	4	4
17. Sur les normes d'évaluation de la performance militaire (fiches de notation) à l'usage des unités d'infanterie	—	—	—	6
18. Sur les besoins à moyen et long terme et sur les lacunes existantes en matière de capacités	—	—	—	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : présentation d'environ 120 exposés aux pays fournisseurs de contingents et au Comité d'état-major sur tous les aspects militaires des opérations de maintien de la paix ; échanges				

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
stratégiques avec 10 États Membres et 3 organisations régionales sur les aspects militaires des négociations de paix, des accords, des opérations de maintien de la paix et de la planification stratégique et opérationnelle ; maintien de renforts organisés comprenant un noyau de militaires ou une équipe d'appui de jusqu'à 14 officiers militaires détachés pouvant être déployés dans les 90 jours dans des missions nouvelles ou en cours. Bases de données et autres supports numériques : information sur les unités enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix par 60 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; développement d'un système de gestion des performances militaires.				

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

Objectif

- 5.45 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider à renforcer l'état de droit et la gouvernance du secteur de la sécurité afin de concourir au maintien de la paix et de la sécurité internationales dans les pays où est déployée une opération de maintien de la paix ou une mission politique spéciale et dans les autres pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres, en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies.

Stratégie

- 5.46 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on fournira, dans le cadre du sous-programme, un soutien consultatif et opérationnel aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales et dans les pays où cela aurait été autorisé, ou demandé par les États Membres. Plus précisément, les activités qui seront menées consisteront à :
- a) Appuyer la réforme, la restructuration et le renforcement des institutions de police et de maintien de l'ordre des États hôtes, apporter un soutien opérationnel et, dans de rares cas, assurer à titre provisoire des fonctions de police conformément aux directives stratégiques relatives aux activités de police internationales ;
 - b) Soutenir l'action menée au niveau national pour traduire en justice les auteurs des crimes qui alimentent les conflits, en particulier des crimes dirigés contre les civils ou le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales, renforcer la sécurité dans les prisons et améliorer l'administration de ces établissements, remettre sur pied les institutions judiciaires et pénitentiaires des États hôtes et entreprendre des initiatives de renforcement de la confiance ;
 - c) Aider à la planification, à la création et à l'évaluation de mécanismes visant à soustraire les armes et les personnes au contrôle des groupes armés, faciliter la réintégration d'ex-combattants et d'éléments associés à des groupes armés dans la vie civile, et recenser les enseignements à retenir et prodiguer des conseils sur la question ;
 - d) Donner des conseils stratégiques sur la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité et coordonner les efforts déployés à l'échelle du système pour concevoir et offrir une assistance adaptée à chaque pays, consigner les enseignements à retenir et élaborer des directives spécialisées, tout en tirant parti des partenariats ;
 - e) Gérer les plans de lutte antimines afin d'atténuer les menaces liées aux engins explosifs, former le personnel des Nations Unies et renforcer les capacités nationales en matière de neutralisation des explosifs et munitions ;
 - f) Déployer rapidement des spécialistes des domaines susmentionnés ;

- g) Cerner et analyser les problèmes que pose la pandémie dans le domaine de l'état de droit et de la sécurité sur le plan national et élaborer des directives et des solutions visant à les régler et en faciliter l'application ;
- h) Offrir, chaque fois que possible, un appui sur les questions liées à la COVID-19 dans le cadre des mesures prises aux niveaux national et local dans les domaines de la police, de la justice, des affaires pénitentiaires, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte antimines.

5.47 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les institutions chargées de la sécurité et les institutions judiciaires des pays bénéficiaires sont plus efficaces et rendent davantage compte de leur action, et les auteurs des crimes qui alimentent les conflits, notamment ceux dirigés contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales, sont plus systématiquement traduits en justice ;
- b) La menace que représentent les groupes armés et les engins explosifs est atténuée ;
- c) La paix est durable et les conflits armés sont prévenus ;
- d) Les risques qui pèsent sur les services fournis par les institutions nationales et locales chargées de l'état de droit et de la sécurité sont atténués ;
- e) La continuité des opérations des Nations Unies dans les domaines de la police, de la justice, des affaires pénitentiaires, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de l'assistance à la lutte antimines est assurée.

Exécution du programme en 2021

Satisfaction des besoins des institutions garantes de l'état de droit dans le contexte de la pandémie

5.48 Malgré les difficultés causées par la COVID-19, on a continué, dans le cadre du sous-programme, de déployer rapidement des spécialistes de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité pour aider les opérations de paix des Nations Unies et les pays hôtes. Ainsi, en plus de la Force de police permanente et du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, on a créé un corps permanent des spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration et un corps permanent des spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité en 2019 et 2021, respectivement, afin d'accroître les moyens d'intervention et de faciliter la fourniture d'appui aux opérations locales et aux autorités nationales dans les situations de conflit ou d'après conflit. En 2021, le corps permanent des spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité a participé, aux côtés de la Force de police permanente, à l'élaboration de la version finale du programme commun des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la police en République démocratique du Congo et aidé à la définition d'une nouvelle stratégie commune en matière d'état de droit en Somalie. Le corps permanent des spécialistes des questions de désarmement, de démobilisation et de réintégration a continué de mener des projets de lutte contre la violence locale.

5.49 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.9).

Tableau 5.9
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
—	—	Définition d'une nouvelle stratégie commune en matière d'état de droit en Somalie Élaboration de la version finale du programme commun des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la police en République démocratique du Congo Renforcement de la capacité des autorités pénitentiaires de la République centrafricaine à classer et à loger les détenus en fonction du niveau du risque qu'ils représentent pour la sécurité Amélioration des performances des institutions nationales de justice pénale du Soudan du Sud en ce qui concerne la répression des infractions graves dans les zones géographiques prioritaires Évaluation des mesures judiciaires prises au niveau national en réponse aux cas de violence sexuelle liée aux conflits en République démocratique du Congo, l'objectif étant de permettre aux autorités nationales d'accorder la priorité aux poursuites pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : une meilleure connaissance par les États Membres de l'appui spécialisé en matière de prévention des conflits fourni dans le cadre du sous-programme

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.50 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que les services offerts et les modalités d'assistance soient mieux connus et à ce que huit États Membres reçoivent un appui spécialisé, notamment en ce qui concerne l'élimination des risques liés aux engins explosifs improvisés et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir qu'au moins deux États Membres reçoivent un appui spécialisé.
- 5.51 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.10).

Tableau 5.10
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États Membres connaissent mal l'appui fourni dans le cadre du sous-programme en matière de prévention des conflits et ne savent pas comment le demander	L'appui proposé aux États Membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à d'autres entités dans le cadre du sous-programme en vue de faire progresser la mise en œuvre du programme du Secrétaire général est mieux connu	8 États Membres reçoivent un appui spécialisé dans le cadre du sous-programme, celui-ci ayant mieux fait connaître les services offerts et les modalités d'assistance	2 États Membres supplémentaires reçoivent un appui spécialisé dans le cadre du sous-programme, celui-ci ayant mieux fait connaître les services offerts et les modalités d'assistance	2 États Membres supplémentaires reçoivent un appui spécialisé dans le cadre du sous-programme, celui-ci ayant mieux fait connaître les services offerts et les modalités d'assistance

Résultat 2 : des capacités renforcées de consolidation de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité pour les États Membres accueillant des opérations de maintien de la paix

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.52 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à arrêter la version définitive du plan commun de transition de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo, à exécuter le Plan d'action pour la réforme de la Police nationale congolaise 2020-2024 et à améliorer l'accès à la justice et à la protection judiciaire par le truchement de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.53 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.11).

Tableau 5.11
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition reçoivent un appui concernant les programmes conjoints relatifs à l'état de droit (voir, par exemple, à Haïti)	Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition reçoivent à l'échelle du système, pour la première fois, un appui programmatique concernant la transition dans les domaines liés à la consolidation de la paix (voir, par exemple, les fonctions de liaison	La version définitive du plan commun de transition de la MONUSCO et du Gouvernement de la République démocratique du Congo est arrêtée, le Plan d'action pour la réforme de la Police nationale congolaise 2020-2024 est exécuté et l'accès à la justice et à la protection judiciaire est amélioré par le	Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition reçoivent un appui programmatique amélioré concernant la transition dans les domaines de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité	Les États accueillant des opérations de maintien de la paix en contexte de transition continuent de recevoir un appui programmatique amélioré concernant la transition dans les domaines de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	avec les États mises en place au Soudan)	truchement de cellules d'appui aux poursuites judiciaires		

Résultat 3 : les auteurs de crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales sont plus systématiquement traduits en justice

Projet de plan-programme pour 2023

- 5.54 Dans sa résolution [2589 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a demandé que des mesures concrètes soient prises pour amener les auteurs de crimes dirigés contre les Casques bleus à en répondre. Au total, depuis 1948, 1 082 membres du personnel des missions ont été tués à la suite d'actes de malveillance, dont 242 Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la MONUSCO tués depuis 2013, soit 80 % des pertes de Casques bleus enregistrées pour la période. Des progrès notables ont été accomplis depuis 2018 pour ce qui est d'amener les auteurs de ces crimes à en répondre, le nombre d'auteurs présumés identifiés et placés en détention, ainsi que le pourcentage d'affaires qui ont effectivement fait l'objet d'une enquête nationale ayant augmenté et plusieurs condamnations ayant été prononcées au Liban, au Mali, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo.

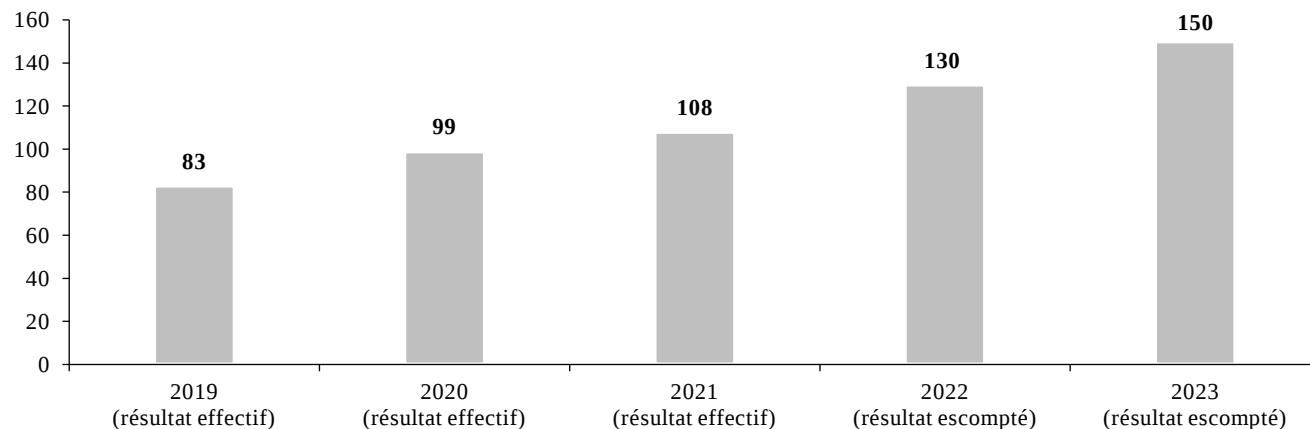
Enseignement tiré et changements prévus

- 5.55 L'enseignement tiré est le suivant : il faut mettre l'accent aussi bien sur les aspects politiques que sur les aspects opérationnels de l'appui apporté aux autorités nationales dans les efforts qu'elles déploient pour traduire en justice les auteurs des crimes susmentionnés. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on contribuera à l'application de la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité en aidant davantage les pays hôtes à enquêter sur ces crimes et à en poursuivre les auteurs, notamment par une mise en œuvre plus rigoureuse des instructions permanentes et la création d'une base de données en ligne exhaustive pour suivre les affaires de meurtre et tous actes de violence dirigés contre les membres du personnel des Nations Unies servant dans les opérations de maintien de la paix. On mènera également des initiatives de sensibilisation auprès des acteurs politiques, ainsi que des activités d'information.
- 5.56 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.IV).

Figure 5.IV

Mesure des résultats : mesures d'enquête effectivement prises à la MINUSCA, à la MINUSMA et à la MONUSCO en octobre de chaque année (résultat cumulé)

(Nombre de mesures)

**Produits**

5.57 On trouvera dans le tableau 5.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.12

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	17	18	18	22
Réunions d'information à l'intention des États Membres :				
1. Questions intéressant la police dans le contexte de telle ou telle mission	13	13	14	14
2. Lutte antimines	4	5	4	4
3. Application du principe de responsabilité pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	—	—	—	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	24	45	33	42
4. Compétences techniques en matière de police, dont celles concernant la planification et les réformes, à l'intention des missions	3	3	3	3
5. Besoins en matière de police et capacités et ressources nécessaires (visites préalables au déploiement dans les États Membres)	5	5	5	5
6. Élaboration et gestion de programmes à l'intention des systèmes judiciaire et pénitentiaire	2	2	2	2
7. Lutte antimines (fourniture d'un appui technique et consultatif aux missions et aux États Membres aux fins de la conception de programmes de lutte antimines sur le terrain et de la supervision des activités relatives à la question)	3	14	3	8

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
8. Déploiement de moyens de lutte antimines dans le cadre de l'action humanitaire	1	2	1	1
9. Sensibilisation aux risques dans le cadre des programmes de lutte antimines	5	14	14	14
10. Politiques et stratégies de réforme du secteur de la sécurité	3	3	3	2
11. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	2	2	2	2
12. Application du principe de responsabilité pour les crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	—	—	—	5
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	63	63	63	73
13. Séminaires portant sur les mécanismes de sélection nationale aux fins de la préparation, du déploiement et de la formation du personnel et des unités de police	47	47	47	47
14. Séances de formation à l'intention des futurs chefs des composantes Police	6	6	6	6
15. Séances de formation et ateliers sur les pratiques judiciaires et pénitentiaires, y compris formation préalable au déploiement des spécialistes des questions pénitentiaires	10	10	10	10
16. Séances de formation et ateliers sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes visant le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales	—	—	—	10
Publications (nombre de publications)	1	1	1	1
17. Rapport multidonateurs sur les activités du Service de la lutte antimines	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	20	22	23	22
18. Désarmement, démobilisation et réintégration et lutte contre la violence locale	3	3	3	3
19. Exécution des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de lutte contre la violence locale	2	3	4	4
20. Capacités policières stratégiques, plans d'opérations policières, instructions permanentes et concepts d'opération pour les composantes Police	6	6	6	6
21. Activités de police à l'intention des pays fournisseurs de personnel de police, de la police des Nations Unies et des autorités nationales	4	4	4	4
22. Renforcement de l'appui dans les domaines judiciaire et pénitentiaire	1	1	1	1
23. Activités concernant la réforme du secteur de la sécurité, notamment du secteur de la défense, visant à faciliter la réforme de l'appareil national de sécurité	3	3	3	2
24. Questions liées à la lutte antimines	1	2	2	2
25. Prévention des infractions graves commises contre le personnel des Nations Unies affecté à des opérations de maintien de la paix ou à des missions politiques spéciales et enquêtes et poursuites relatives à ces infractions	—	—	—	2

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec 22 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci dans l'optique de renforcer les capacités de la police nationale et d'autres entités nationales de maintien de l'ordre ; consultations avec 47 groupes d'États Membres, organisations régionales et institutions spécialisées sur les activités de police ; consultations avec 35 États Membres, y compris le Groupe d'Amis du désarmement, de la démobilisation et de la

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
réintégration, sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration et sur la réduction de la violence locale ; fourniture d'orientations et de conseils techniques à 20 États Membres en vue de renforcer les capacités des autorités nationales et des partenaires locaux en matière de lutte antiminés ; fourniture à des États Membres de conseils techniques sur la gestion des armes et munitions et la neutralisation des engins explosifs improvisés ; fourniture de conseils visant à faciliter la recherche de consensus sur les méthodes et modalités de réforme du secteur de la sécurité dans le contexte de la pérennisation de la paix ; consultations et conseils visant à mobiliser l'appui coordonné et intégré des États Membres et des partenaires en faveur des initiatives nationales en matière judiciaire et pénitentiaire ; consultations avec 25 États Membres et fourniture de conseils à ceux-ci sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 2589 (2021) du Conseil de sécurité relative à l'application du principe de responsabilité pour les crimes visant les Casques bleus ou le personnel des Nations Unies affecté à des missions politiques spéciales. Bases de données et autres supports numériques : informations sur les unités de police constituées qui ont été annoncées et enregistrées dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix et sur les autres questions relatives au personnel réunies dans le système informatisé de gestion des ressources humaines ; base de données en ligne sur l'application du principe de responsabilité pour les crimes commis contre les Casques bleus.				
D. Activités de communication Plateformes numériques et contenus multimédias : publication en ligne, notamment sur les médias sociaux, de contenus concernant les activités menées dans le cadre du sous-programme.				

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

Objectif

- 5.58 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer les résultats et de renforcer l'efficacité des opérations de paix relevant du Département.

Stratégie

- 5.59 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on mènera, dans le cadre du sous-programme, des activités consistant à :
- a) Encourager et faciliter l'élaboration de politiques, l'évaluation, l'apprentissage institutionnel et la formation sur les questions relatives au maintien de la paix, compte tenu des vues et des recommandations des États Membres sur l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée par le Secrétaire général en 2018, et l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, lancée en 2021 ;
 - b) Aider les opérations de maintien de la paix à mettre en œuvre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance ;
 - c) Établir, mettre à jour et diffuser des politiques et des orientations pratiques et fournir un appui aux missions dans des domaines thématiques tels que la protection des civils, les affaires civiles et la protection de l'enfance ;
 - d) Renforcer le partage des connaissances entre les opérations de maintien de la paix, ainsi que l'élaboration de directives à l'intention de celles-ci, et coordonner l'élaboration de directives à l'intention du pilier Paix et sécurité et du Département de l'appui opérationnel, en étroite coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département de l'appui opérationnel ;
 - e) Renforcer les capacités des spécialistes des politiques et des meilleures pratiques et des points de contact dans les missions sur le terrain par la fourniture de conseils, la coordination et la formation, et continuer d'améliorer les systèmes et l'infrastructure de gestion des connaissances

en augmentant le nombre de documents pertinents mis à la disposition des utilisateurs dans ces missions et la qualité de ces documents ;

- f) Apporter un appui aux États Membres qui fournissent du personnel en tenue, par l'intermédiaire de partenariats élargis noués avec des établissements de formation et des acteurs nationaux et régionaux et portant sur l'organisation d'activités de formation préalable au déploiement et de formation des formateurs, ainsi que sur la conception et la fourniture de supports de formation relatifs à la préparation au déploiement ;
- g) Assurer la formation du personnel civil préalable au déploiement ainsi que la formation à la direction et à la gestion de mission pour toutes les composantes, et aider les missions à organiser des activités de formation en cours de mission en formant leurs formateurs aux compétences opérationnelles et aux compétences d'appui ;
- h) Utiliser un système de gestion de la formation accessible aux États Membres pour publier des cours en ligne, enregistrer les participants, dispenser une partie des programmes en ligne et tester les connaissances acquises en amont des séances en présentiel.

5.60 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) Les hauts responsables des missions prennent de meilleures décisions dans des délais plus brefs grâce au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui leur fournit des données factuelles leur permettant de comprendre comment les ressources sont utilisées dans leurs missions et de savoir s'il convient de revoir les priorités ;
- b) Les missions exploitent davantage d'informations spécialisées et reçoivent un appui et des conseils politiques thématiques accrus fondés sur les enseignements tirés de l'expérience et leur permettant d'échanger des bonnes pratiques ;
- c) Les équipes de direction, les contingents et les membres du personnel en tenue et du personnel civil étant formés de manière plus régulière, la performance des missions est renforcée de manière durable.

Exécution du programme en 2021

Les opérations de maintien de la paix ont mis en œuvre le Système complet de planification et d'évaluation de la performance

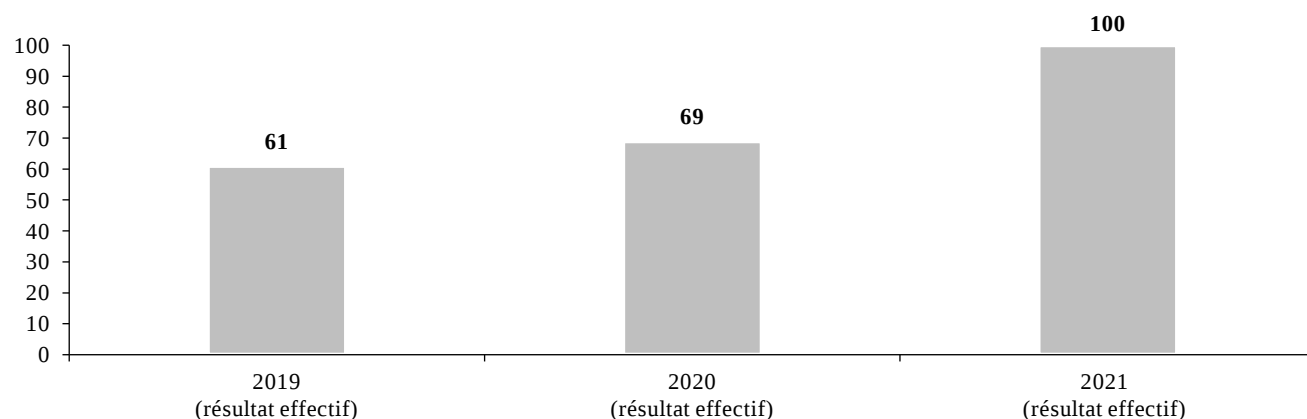
5.61 Dans le cadre du sous-programme, on a poursuivi les travaux relatifs à l'évaluation de la performance des missions de maintien de la paix, qui visent à renforcer l'efficacité de ces dernières, notamment par la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, qui leur permet d'évaluer systématiquement leur environnement opérationnel, de mettre au point des plans intégrés en vue d'exécuter leur mandat et de mesurer les progrès et les résultats dans le temps en se fondant sur des données chiffrées et des analyses. Ces travaux orientent l'élaboration des prochains plans et aident à formuler des recommandations à l'intention des décideurs et des responsables des missions. Les missions peuvent ainsi réagir plus rapidement à l'évolution de la situation locale et sont mieux à même d'adapter les opérations, si nécessaire. Depuis que le Système a été mis en service dans toutes les opérations de maintien de la paix, en 2021, les missions l'utilisent pour présenter des exposés au Conseil de sécurité au moyen de données et d'analyses visualisées et pour planifier et suivre les transitions. À la lumière des observations formulées par les opérations de maintien de la paix, on a rationalisé les procédures, fait migrer la plateforme informatique vers une infrastructure plus sûre, plus intégrée et plus rapide et conçu des rapports automatisés pouvant être adaptés aux besoins de chaque mission, y compris un outil permettant de suivre l'état d'application des recommandations. À l'aide des données générées par le Système, on a commencé à recenser les approches fructueuses et les problèmes systémiques dans les domaines d'activités communs aux missions.

5.62 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.V).

Figure 5.V

Mesure des résultats : opérations de maintien de la paix utilisant le Système complet de planification et d'évaluation de la performance

(En pourcentage)

**Résultats escomptés pour 2023****Résultat 1 : pour le personnel de police des Nations Unies, une formation qualifiante adaptée aux besoins actuels****Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 5.63 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a aidé à dispenser une formation à 24 États Membres fournisseurs de personnel de police, ce qui a permis à ces États de développer leurs capacités nationales autonomes et de former le personnel de police qui pourrait être déployé dans le cadre d'opérations des Nations Unies, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir former au moins 43 États Membres. La cible n'a pas été atteinte du fait des restrictions liées à la COVID-19, qui ont entravé les activités de formation.
- 5.64 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.13).

Tableau 5.13

Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Conception d'une formation de base pour la police des Nations Unies	Poursuite de la conception de sept cours spécialisés pour la police des Nations Unies Les cours spécialisés pour la police des Nations Unies n'ont pas pu être entièrement conçus et validés	24 États Membres fournisseurs de personnel de police ont reçu une formation leur permettant de développer leurs capacités nationales autonomes et de former le personnel de police qui pourrait être déployé dans le cadre	Les centres de formation de la police de 43 pays fournisseurs de personnel de police sont en mesure de dispenser une formation de base ou une formation spécialisée préalable au déploiement au personnel de police qui pourrait être	Les centres de formation de la police de 43 pays fournisseurs de personnel de police sont en mesure de dispenser une formation de base ou une formation spécialisée préalable au déploiement au personnel de police qui pourrait être déployé dans le cadre

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
		d'opérations des Nations Unies	déployé dans le cadre d'opérations des Nations Unies	d'opérations des Nations Unies

Résultat 2 : meilleure appréhension de la performance des unités déployées par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

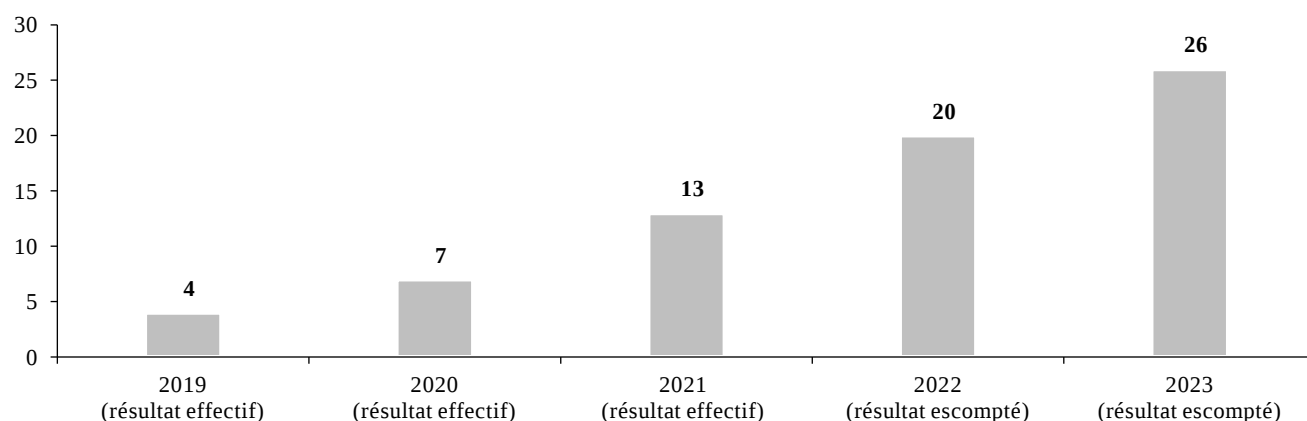
Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.65 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 13 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police appréhendent mieux la performance de leurs unités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.66 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.VI).

Figure 5.VI

Mesure des résultats : pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ayant une meilleure appréhension de la performance de leurs unités (résultat cumulé)

(Nombre de pays)



Résultat 3 : le personnel de maintien de la paix des Nations Unies accède plus facilement aux supports didactiques et aux documents d'orientation et les comprend mieux

Projet de plan-programme pour 2023

- 5.67 L'élaboration de documents d'orientation et de documents compilant les meilleures pratiques est essentielle pour professionnaliser le maintien de la paix. Ces documents définissent les normes à suivre pour l'exécution des mandats, tiennent compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et unifient les procédures des missions dans le but d'accroître l'efficacité et l'efficience. Dans le cadre du sous-programme, on a publié plus de 400 documents d'orientation au cours de la dernière décennie, l'objectif étant d'améliorer l'accès aux supports didactiques et aux documents d'orientation et de faire mieux connaître ceux-ci en les publiant dans différents formats.

Enseignement tiré et changements prévus

- 5.68 L'enseignement tiré est le suivant : il faut améliorer l'accès aux directives concernant le maintien de la paix et accroître l'utilité de ces directives afin qu'elles soient effectivement appliquées, compte tenu de la variété des besoins et des capacités des différentes catégories de personnel de maintien de la paix. Compte tenu de cet enseignement, on adaptera la teneur et le format des documents et autres

supports aux besoins des différentes catégories de personnel de maintien de la paix et distribuera en priorité ces ressources à ceux qui en ont besoin. On renforcera également la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix en utilisant des formats multimédias, notamment des webinaires, des podcasts et des vidéos, afin que les directives soient davantage acceptées et appliquées.

5.69 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.14).

Tableau 5.14
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	Le personnel de maintien de la paix a accès à des webinaires d'orientation	Le personnel de maintien de la paix a accès à la page multimédia consacrée à la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix	Le personnel de maintien de la paix accède plus facilement aux directives et les comprend mieux grâce à la série de podcasts « Policy meets practice » et à des webinaires consacrés aux directives et aux meilleures pratiques	Le personnel de maintien de la paix accède plus facilement aux directives et les comprend mieux, celles-ci ainsi que les meilleures pratiques étant publiées dans des formats multimédia

Produits

5.70 On trouvera dans le tableau 5.15 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 5.15
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	38	35	38	38
2. Séances du Comité spécial des opérations de maintien de la paix	34	31	34	34
3. Séances de la Quatrième Commission	4	4	4	4
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	7	5	7	5
4. Protection des civils, protection de l'enfance, affaires civiles, violence sexuelle liée aux conflits, planification des politiques, partenariats et constitution des forces	7	5	7	5

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	488	383	421	422
5. Ateliers organisés à l'intention des États Membres, des organismes régionaux spécialisés dans la formation au maintien de la paix et les politiques relatives au maintien de la paix et des missions sur le terrain et consistant à fournir une orientation stratégique, à dispenser une formation des formateurs et à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre des programmes, des méthodes de formation et des supports et le recensement des lacunes en matière de formation	419	342	365	365
6. Activités de formation à la direction, à la gestion et à l'administration organisées à l'intention des cadres civils, militaires et policiers des missions sur le terrain et des bureaux d'appui, des États Membres et des organisations régionales	53	26	45	45
7. Ateliers organisés à l'intention des conseillers et coordonnateurs spéciaux des missions aux fins du partage des connaissances et de la formation sur les questions transversales relatives au maintien de la paix	10	14	10	11
8. Ateliers organisés à l'intention de l'Union européenne et de ses États membres concernant un système de rotation informel à l'appui des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	6	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	38	39	38	38
9. Documents d'orientation, instructions permanentes, rapports techniques, rapports sur les enseignements tirés de l'expérience et supports de formation établis à l'intention des États Membres et des missions sur le terrain et portant sur tous les aspects du maintien de la paix	34	35	34	34
10. Moyens nécessaires aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultation, conseil et action en faveur de telle ou telle cause : exposés et séances d'information sur les questions de maintien de la paix à l'intention des États Membres et des groupes régionaux ; fourniture de conseils spécialisés sur les questions de maintien de la paix aux missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies, aux institutions de Bretton Woods, aux organisations internationales et régionales et aux organisations non gouvernementales.				
Bases de données et supports numériques : accès de tous les États Membres au Système complet de planification et d'évaluation de la performance, au Système de préparation des moyens de maintien de la paix, au Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, à la Base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix et au Portail de ressources sur le maintien de la paix.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins d'information sur la gestion des connaissances destinés à 15 000 membres du personnel ; bulletins d'information sur la formation destinés à environ 120 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à leurs établissements de formation ; bulletins d'information spécialisés sur la protection de l'enfance destinés à au moins 200 experts d'États Membres et d'organisations internationales.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

5.71 On trouvera dans les tableaux 5.16 à 5.18 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.16

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	5 276,5	5 518,5	—	—	—	—	—	5 518,5
Autres dépenses de personnel	69,5	58,9	—	—	—	—	—	58,9
Dépenses de représentation	—	1,5	—	—	—	—	—	1,5
Voyages du personnel	33,0	24,9	—	—	—	—	—	24,9
Services contractuels	150,8	136,0	—	—	—	—	—	136,0
Frais généraux de fonctionnement	61,6	75,2	—	—	—	—	—	75,2
Fournitures et accessoires	2,2	52,8	—	—	—	—	—	52,8
Mobilier et matériel	46,6	—	—	—	—	—	—	—
Total	5 640,2	5 867,8	—	—	—	—	—	5 867,8

Tableau 5.17

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2, 9 G(AC)
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2023	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2, 9 G(AC)

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.18

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	—	—	—	—	1
SSG	3					3
D-2	4	—	—	—	—	4
D-1	4	—	—	—	—	4
P-5	3	—	—	—	—	3
P-3	1	—	—	—	—	1
P-2/1	2	—	—	—	—	2
Total partiel	18	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	9	—	—	—	—	9
Total partiel	9	—	—	—	—	9
Total	27	—	—	—	—	27

5.72 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 5.19 à 5.21 et dans la figure 5.VII.

5.73 Comme le montrent les tableaux 5.19 1) et 5.20 1) ci-dessous, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 5 867 800 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022. Ces ressources permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.19

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements			Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Direction exécutive et administration	855,4	710,3	–	–	–	–	–	–	710,3
B. Programme de travail									
1. Opérations	2 600,3	3 095,3	–	–	–	–	–	–	3 095,3
2. Questions militaires	620,6	504,6	–	–	–	–	–	–	504,6
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	851,7	841,0	–	–	–	–	–	–	841,0

Titre II Affaires politiques

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
4. Politiques, évaluation et formation	391,8	393,7	—	—	—	—	—	—	393,7
Total partiel (B)	4 464,4	4 834,6	—	—	—	—	—	—	4 834,6
C. Appui au programme	320,4	322,9	—	—	—	—	—	—	322,9
Total partiel (1)	5 640,2	5 867,8	—	—	—	—	—	—	5 867,8

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (estimations)
A. Direction exécutive et administration	13 568,7	13 686,8	294,6	2,2	13 981,4
B. Programme de travail					
1. Opérations	10 249,0	11 768,3	245,7	2,1	12 014,0
2. Questions militaires	31 657,6	26 392,8	752,0	2,8	27 144,8
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	22 242,9	22 041,2	602,8	2,7	22 644,0
4. Politiques, évaluation et formation	13 487,8	13 290,9	233,1	1,8	13 524,0
Total partiel (B)	77 637,3	73 493,2	1 833,6	2,4	75 326,8
C. Appui au programme	2 828,2	3 087,7	179,7	5,8	3 267,4
Total partiel (2)	94 034,2	90 267,7	2 307,9	2,6	92 575,6

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (estimations)
A. Direction exécutive et administration	5 195,3	5 354,6	—	—	5 354,6
B. Programme de travail					
1. Opérations	67,1	—	—	—	—
2. Questions militaires	986,6	1 195,2	—	—	1 195,2
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	44 440,6	47 329,0	—	—	47 329,0
4. Politiques, évaluation et formation	6 249,3	6 780,3	—	—	6 780,3
Total partiel (B)	51 743,6	55 304,5	—	—	55 304,5

Chapitre 5 Opérations de maintien de la paix

Composante/sous-programme	2021 (dépenses effectives)	2022 (estimations)	Variation	Pourcentage	2023 (estimations)
C. Appui au programme	1 056,2	1 121,7	–	–	1 121,7
Total partiel (3)	57 995,1	61 780,8	–	–	61 780,8
Total	157 669,5	157 916,3	2 307,9	1,5	160 224,2

Tableau 5.20

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2023, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) Budget ordinaire

Composante/sous-programme	Changements					Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
A. Direction exécutive et administration	3	–	–	–	–	3
B. Programme de travail						
1. Opérations	15	–	–	–	–	15
2. Questions militaires	3	–	–	–	–	3
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	3	–	–	–	–	3
4. Politiques, évaluation et formation	3	–	–	–	–	3
Total partiel (B)	24	–	–	–	–	24
Total partiel (1)	27	–	–	–	–	27

2) Quotes-parts hors budget ordinaire^a

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (estimations)
A. Direction exécutive et administration	72	–	72
B. Programme de travail			
1. Opérations	59	–	59
2. Questions militaires	127	–	127
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	106	2	108
4. Politiques, évaluation et formation	57	–	57
Total partiel (B)	349	2	351
C. Appui au programme	6	1	7
Total partiel (2)	427	3	430

^a À l'exclusion des postes financés au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autres que pour les réunions).

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (estimations)	Variation	2023 (estimations)
A. Direction exécutive et administration	12	—	12
B. Programme de travail			
1. Opérations	—	—	—
2. Questions militaires	1	—	1
3. État de droit et institutions chargées de la sécurité	45	—	45
4. Politiques, évaluation et formation	16	—	16
Total partiel (B)	62	—	62
C. Appui au programme	7	—	7
Total partiel (3)	81	—	81
Total	535	3	538

Tableau 5.21

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

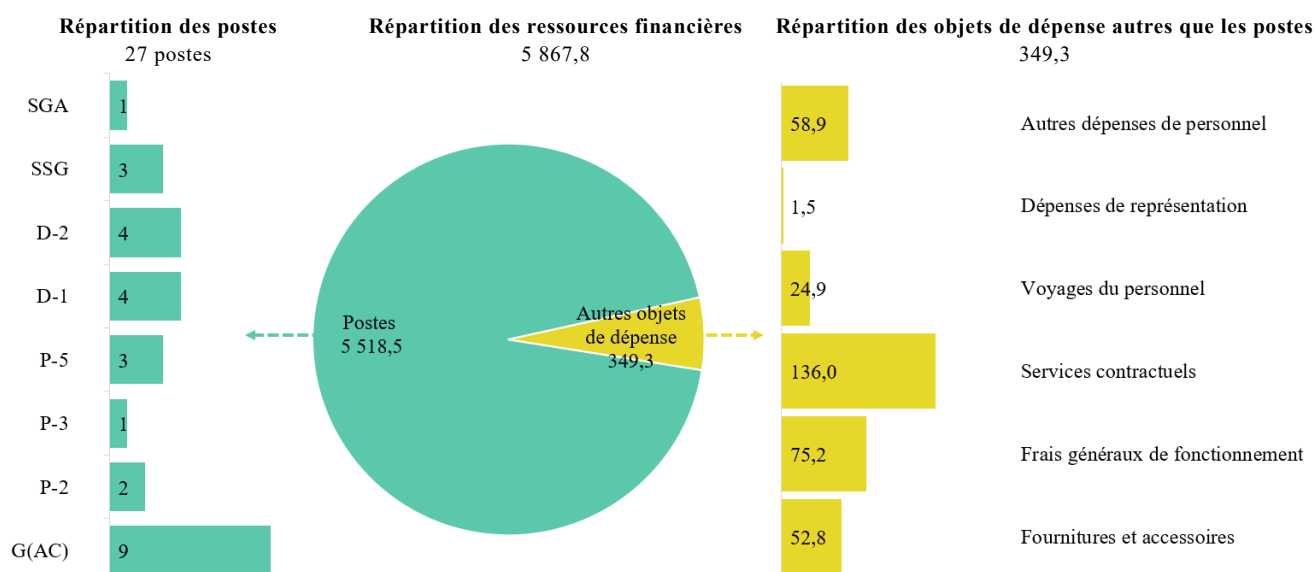
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	5 276,5	5 518,5	—	—	—	—	—	5 518,5
Autres objets de dépense	363,7	349,3	—	—	—	—	—	349,3
Total	5 640,2	5 867,8	—	—	—	—	—	5 867,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		18	—	—	—	—	—	18
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	—	—	—	—	—	9
Total		27	—	—	—	—	—	27

Figure 5.VII

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 5.74 Comme le montrent les tableaux 5.19 2) et 5.20 2), le Département des opérations de paix devrait continuer à être financé au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire. En 2023, le montant de ces quotes-parts devrait s'élever à 92 575 600 dollars, ce qui permettra de financer 430 postes, comme indiqué dans le tableau 5.20 2). Les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense permettront de fournir un soutien et des conseils à 12 opérations de maintien de la paix, dont beaucoup sont déployées dans des environnements instables. Les quotes-parts hors budget ordinaire représentent 57,7 % des ressources totales du Département et font apparaître une augmentation de 2 307 900 dollars (soit 2,6 %) par rapport au montant estimé pour 2022. On trouvera des informations complémentaires à ce sujet dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).
- 5.75 Comme indiqué dans les tableaux 5.19 3) et 5.20 3), le Département des opérations de paix devrait recevoir des ressources extrabudgétaires. En 2023, le montant de ces ressources devrait s'élever à 61 780 800 dollars, ce qui permettra de financer 81 postes, comme indiqué dans le tableau 5.20 3). Les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense serviront principalement à financer le programme de lutte antimines de l'ONU, la mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix, le renforcement des partenariats stratégiques pour le maintien de la paix et la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et le programme de formation des formateurs. Les ressources extrabudgétaires représentent 38,6 % des ressources totales du Département.
- 5.76 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Département des opérations de paix, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Direction exécutive et administration

- 5.77 La composante Direction exécutive et administration comprend le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), le Groupe des questions de genre, le Groupe de l'évaluation et de la

planification intégrées, le Bureau du (de la) Directeur(trice) du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et le Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés.

5.78 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

- a) Diriger et gérer les opérations placées sous la responsabilité du Département, y compris dans l'exercice de fonctions politiques, administratives, de gestion des programmes et de direction, et leur fournir des orientations politiques, générales et stratégiques ;
- b) Formuler des directives et des orientations politiques à l'intention des opérations de maintien de la paix conformément aux mandats reçus du Conseil de sécurité ;
- c) Faire des recommandations au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur toutes les questions relatives aux activités de maintien de la paix et sur les orientations futures concernant notamment les stratégies, les politiques générales et les initiatives de rétablissement de la paix, de maintien de la paix, de consolidation de la paix, de transition (par des partenariats conclus avec les organisations régionales et d'autres partenaires des opérations de maintien de la paix) et de protection des civils ;
- d) Entretenir des contacts de haut niveau avec les parties aux conflits et les États Membres, en particulier les membres du Conseil de sécurité, et avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et les pays apportant un appui financier aux fins de l'exécution des mandats prescrits par le Conseil ;
- e) Apporter un soutien logistique aux opérations de maintien de la paix.

5.79 Le Groupe des questions de genre continuera de concrétiser les engagements pris dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix en faveur des femmes et de la paix et de la sécurité en prodiguant des conseils stratégiques sur l'élaboration des politiques et en apportant un soutien opérationnel et technique aux opérations de maintien de la paix.

5.80 Le Groupe de l'évaluation et de la planification intégrées consolidera les processus d'analyse et de planification au Siège et dans les missions et fournira les orientations et les services de formation correspondants.

5.81 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) du partenariat stratégique pour le maintien de la paix est chargé de procéder à l'examen des opérations de maintien de la paix, comme demandé par l'Assemblée générale, et supervise les groupes de travail interdépartementaux mis en place pour traiter les problèmes relevés.

5.82 Le Bureau du (de la) Directeur(trice) de la coordination et des services partagés, qui relève du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux opérations de paix et du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, se compose du Service administratif commun, de la Section de l'appui à la haute direction, du Centre de situation, de la Section de la communication stratégique, du Groupe de la coordination pour les questions de sécurité, du Groupe de la gestion de l'information et du Greffe. Il continuera d'accorder la priorité à la gestion des risques et de contribuer à la résilience organisationnelle et à la gestion des crises, notamment en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19, ainsi qu'à l'amélioration de la communication de l'information, ainsi que des capacités et des produits d'analytique. Il poursuivra ses efforts de sensibilisation, notamment au moyen des médias sociaux. Il coordonnera les processus visant à sélectionner les hauts responsables des missions et à leur apporter un appui et continuera d'accroître et de diversifier le vivier de candidates et de candidats. Il mènera des activités de facilitation du changement organisationnel, dans le prolongement de la réforme du pilier Paix et sécurité, en mettant l'accent sur la parité des genres et la promotion d'une culture commune qui favorise l'inclusion, l'innovation et le développement professionnel.

5.83 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de

gestion de l'environnement dans ses activités. Il continuera de recourir aux moyens électroniques de conservation des dossiers et de communication, afin de réduire le nombre d'impressions et de photocopies ainsi que l'archivage sur papier. Il prévoit également d'améliorer la gestion des déchets électroniques afin de faciliter leur élimination écologique.

- 5.84 On trouvera dans le tableau 5.22 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le département a continué de s'efforcer de sensibiliser son personnel à l'importance de la planification rapide des voyages et du respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, au moyen de diverses méthodes de communication. Les responsables sont tenus de prendre des mesures préventives et correctrices.

Tableau 5.22
Respect des délais

(En pourcentage)

	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Soumission de la documentation dans les délais	100	88	65	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	37	49	40	100	100

- 5.85 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 710 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.23 et la figure 5.VIII.

Tableau 5.23
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

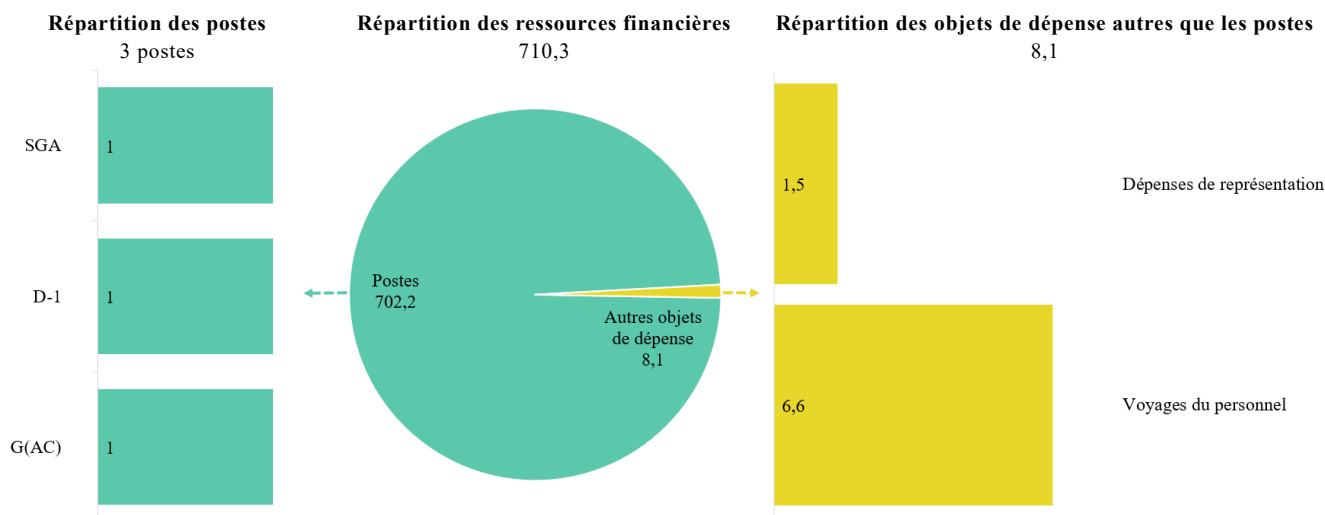
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	833,3	702,2	—	—	—	—	—	702,2
Autres objets de dépense	22,1	8,1	—	—	—	—	—	8,1
Total	855,4	710,3	—	—	—	—	—	710,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.VIII

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 5.86 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour la composante Direction exécutive et administration devrait s'élever à 13 981 400 dollars, ce qui permettra de financer 72 postes [2 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 15 P-4, 21 P-3, 3 P-2/1, 2 G(1°C) et 19 G(AC)] et d'autres objets de dépense. Les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense permettront au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de veiller à ce que la planification, la direction et la gestion des opérations de maintien de la paix ainsi que l'appui qui leur est fourni soient assurés de manière intégrée et aideront le Secrétaire général adjoint à superviser l'orientation stratégique du Département et à s'acquitter de ses missions politiques et de ses fonctions de programmation, de direction et d'administration. L'augmentation proposée de 294 600 dollars tient à la révision des coûts salariaux standard, comme il est indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).
- 5.87 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 5 354 600 dollars, ce qui permettra de financer 12 postes [2 P-5, 9 P-4 et 1 P-3] et les autres objets de dépense. Les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense permettront au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) de mettre en œuvre l'initiative Action pour le maintien de la paix, d'améliorer la communication numérique du Département, de renforcer les capacités du Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix et de mieux promouvoir les activités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité.

Programme de travail**Sous-programme 1
Opérations**

- 5.88 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 3 095 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.24 et la figure 5.IX.

Tableau 5.24

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

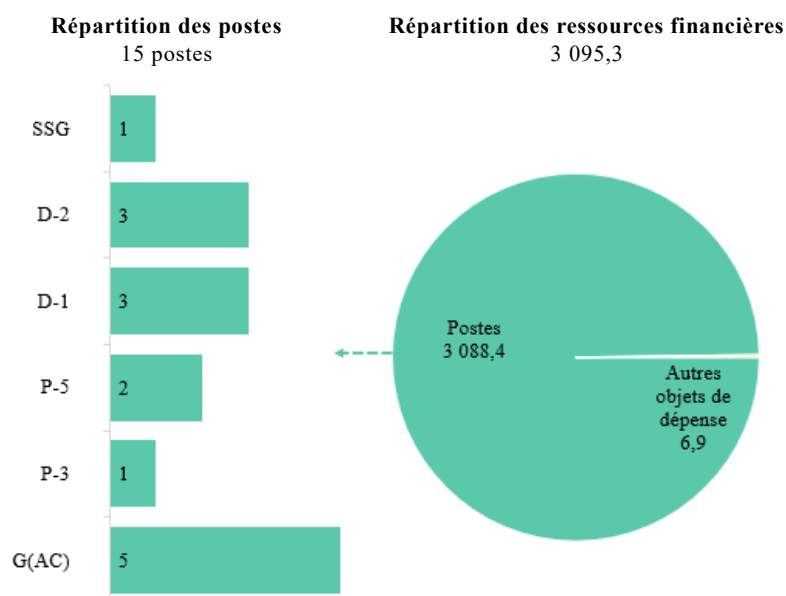
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 590,5	3 088,4	—	—	—	—	—	3 088,4
Autres objets de dépense								
Voyages du personnel	9,7	6,9	—	—	—	—	—	6,9
Total	2 600,3	3 095,3	—	—	—	—	—	3 095,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	—	—	—	—	—	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	—	—	—	—	—	5
Total		15	—	—	—	—	—	15

Figure 5.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 5.89 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 12 014 000 dollars, ce qui permettra de financer 59 postes [5 D-1, 8 P-5, 16 P-4, 11 P-3, 4 P-2/1 et 15 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer la structure régionale qui servira de guichet unique au Siège pour tous les acteurs de la paix et de la sécurité présents sur le terrain, à qui elle fournira des orientations et un appui coordonnés et intégrés

sur les plans politique et opérationnel. L'augmentation proposée de 245 600 dollars tient à la révision des coûts salariaux standard, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).

Sous-programme 2 Questions militaires

- 5.90 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 504 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.25 et la figure 5.X.

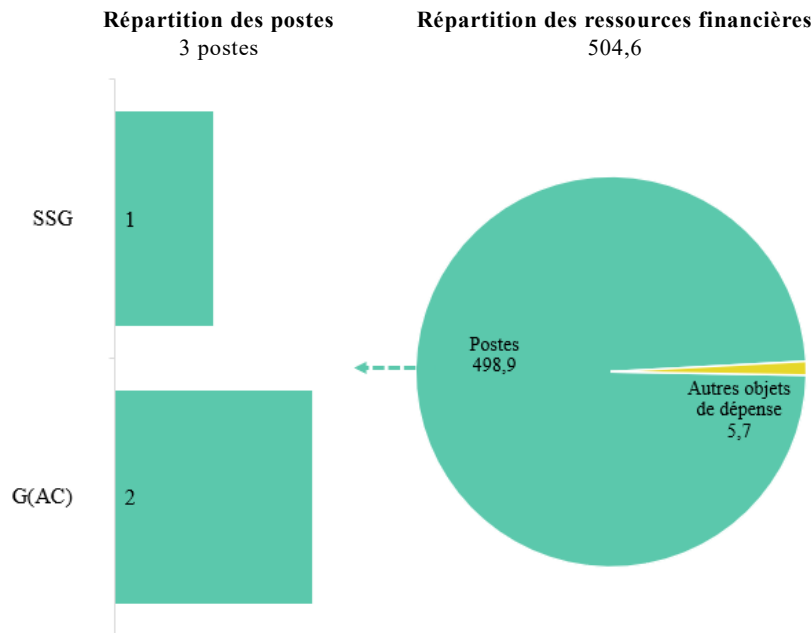
Tableau 5.25

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	615,0	498,9	—	—	—	—	—	498,9
Autres objets de dépense								
Voyages du personnel	5,7	5,7	—	—	—	—	—	5,7
Total	620,6	504,6	—	—	—	—	—	504,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		1	—	—	—	—	—	1
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	—	—	—	—	—	2
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.X
Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)
 (En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.91 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 27 144 800 dollars, ce qui permettra de financer 127 postes [1 D-2, 1 D-1, 9 P-5, 84 P-4, 14 P-3 et 18 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources aideront le Bureau des affaires militaires à assurer une supervision et à fournir des conseils techniques aux chefs des composantes militaires dans le cadre de plans et d'opérations militaires spécifiques, à évaluer les menaces pouvant peser sur les opérations militaires, à soutenir, encadrer et guider toutes les composantes militaires des opérations de maintien de la paix, à élaborer des documents de doctrine militaire et d'orientation adaptés aux besoins et à optimiser les moyens militaires et à garantir leur déploiement rapide dans les opérations de maintien de la paix. L'augmentation proposée de 752 000 dollars tient à la révision des coûts salariaux standard, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).
- 5.92 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 195 200 dollars, ce qui permettra de financer un poste P-5 et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer le système de gestion de la performance des conseillers opérationnels.

Sous-programme 3 État de droit et institutions de sécurité

- 5.93 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 841 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.26 et la figure 5.XI.

Tableau 5.26

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

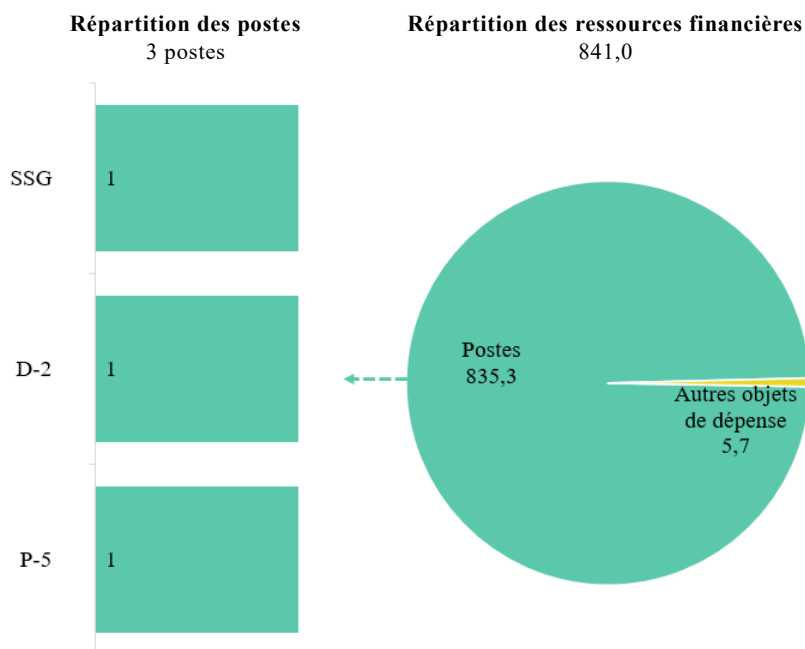
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	845,8	835,3	—	—	—	—	—	835,3
Autres objets de dépense								
Voyages du personnel	5,8	5,7	—	—	—	—	—	5,7
Total	851,6	841,0	—	—	—	—	—	841,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.XI

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 5.94 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 22 644 000 dollars, ce qui permettra de financer 108 postes [1 D-2, 3 D-1, 9 P-5, 49 P-4, 30 P-3 et 16 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer les activités relatives à l'état de droit entreprises par le Bureau du Sous-Secrétaire général, la Division de la police, le Service de la lutte antimines, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires, la

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. L'augmentation proposée de 602 800 dollars tient à la révision des coûts salariaux standard, à l'augmentation d'un poste et à la transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions), comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).

- 5.95 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 47 329 000 dollars, ce qui permettra de financer 45 postes [1 D-1, 6 P-5, 15 P-4, 11 P-3, 1 P-2/1 et 11 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront de financer le Service de la lutte antimines, la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, la gestion efficace des armes dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, la Division de la police et les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité.

Sous-programme 4 Politiques, évaluation et formation

- 5.96 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 393 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.27 et la figure 5.XII.

Tableau 5.27

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

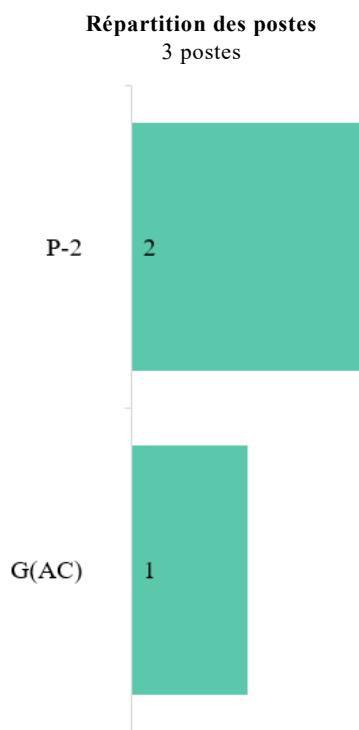
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	391,8	393,7	—	—	—	—	—	393,7
Total	391,8	393,7	—	—	—	—	—	393,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	—	—	—	—	—	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		1	—	—	—	—	—	1
Total		3	—	—	—	—	—	3

Figure 5.XII

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(Nombre de postes)

**Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires**

- 5.97 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour le sous-programme devrait s'élever à 13 524 000 dollars, ce qui permettra de financer 57 postes (1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 21 P-4, 13 P-3, 12 G(AC) et 2 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront à la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation de mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités institutionnelles pour consolider le maintien de la paix par la formulation de politiques et d'orientations transversales en matière de maintien de la paix, de gérer les connaissances ainsi que le recueil et la mise en commun des meilleures pratiques et des innovations, de définir des normes de formation pour le personnel de maintien de la paix, d'évaluer la performance du programme aux fins de la mise en œuvre du mandat et d'assurer la coopération stratégique au sein de l'Organisation et avec les partenaires extérieurs. L'augmentation proposée de 233 100 dollars tient à la révision des coûts salariaux standard, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).
- 5.98 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 6 780 300 dollars, ce qui permettra de financer 16 postes [8 P-4, 6 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront à financer la Cellule stratégique de constitution des forces, la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, le centre de formation des formateurs et le mécanisme de coordination souple.

Appui au programme

- 5.99 Les services d'appui au programme sont fournis par le Service administratif du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix pour les activités relatives à la gestion des ressources financières, humaines et physiques.

- 5.100 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 s'élèvent à 322 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2022. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.28 et la figure 5.XIII.

Tableau 5.28

Appui au programme : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

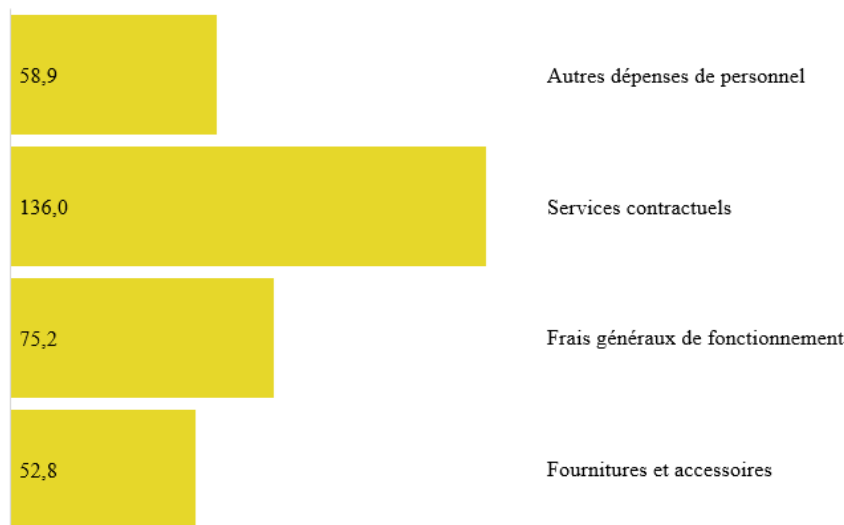
	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	320,4	322,9	—	—	—	—	—	322,9
Total	320,4	322,9	—	—	—	—	—	322,9

Figure 5.XIII

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Répartition des objets de dépense autres que les postes
322,9



Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

- 5.101 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire pour la composante devrait s'élever à 3 267 400 dollars, ce qui permettra de financer sept postes [1 D-1, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 3 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront au Service administratif de fournir au Département un appui financier, budgétaire et administratif et un appui en matière de gestion des ressources humaines. L'augmentation proposée de 179 700 dollars, qui tient à la révision des coûts salariaux standard, à la transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) et à la hausse des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement,

est compensée en partie par une diminution au titre des services contractuels, comme indiqué dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ([A/76/725](#)).

- 5.102 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 121 700 dollars, ce qui permettra de financer sept postes [2 P-3, 3 G(1°C) et 2 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources permettront au Service administratif de fournir au Département un appui financier, budgétaire et administratif et un appui en matière de gestion des ressources humaines.

II. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Avant-propos

Depuis sa création, l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a été témoin de profonds bouleversements dans sa zone d'opérations. Le contexte dans lequel il opère se caractérise par la confluence d'une multitude de facteurs ayant trait à la situation politique, aux conditions de sécurité ou encore à l'histoire de la région. Les circonstances ne devraient pas être différentes en 2023, même si des changements positifs pourraient bel et bien découler des premières mesures prises pour remédier aux difficultés que rencontrent les populations des pays de la région. En collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux, l'ONUST s'efforce d'atténuer les perturbations et de tempérer les effets qui pourraient entraver l'accomplissement de progrès sur la voie d'une plus grande stabilité.

L'incertitude liée aux incidences des diverses priorités régionales et des frictions persistantes aura des répercussions sur les activités essentielles à l'exécution du mandat. Le déploiement d'observateurs militaires dans le Golan et le sud du Liban à l'appui des mandats de maintien de la paix contribue à instaurer un environnement stable sur le plan de la sécurité et renforce la confiance entre les parties.

Des observateurs militaires sont également déployés dans les bureaux de liaison régionaux de la mission, lesquels sont une composante tout aussi essentielle de l'équation régionale du maintien de la paix. Les activités de liaison menées tant au niveau stratégique qu'opérationnel sont indispensables en ce qu'elles facilitent l'établissement d'un dialogue impartial au niveau régional, l'objectif étant de faire respecter les dispositions prévues dans les mandats, d'apaiser les tensions entre les parties et de renforcer les efforts collectifs déployés par les entités des Nations Unies pour parvenir à un règlement pacifique.

Le Chef de mission et Chef d'état-major
de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
(Signé) Patrick **Gauchat**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.103 L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) a pour mission d'aider les parties à surveiller l'application et le respect des dispositions des conventions d'armistice de 1949. Son mandat découle des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [50 \(1948\)](#), [54 \(1948\)](#) et [73 \(1949\)](#). En vertu de la résolution [73 \(1949\)](#), l'équipe d'observateurs militaires qui aidait le Médiateur des Nations Unies à surveiller la trêve en Palestine en application de la résolution [50 \(1948\)](#) est devenue l'ONUST, lequel a été chargé de surveiller l'application des conventions d'armistice par les parties au conflit arabo-israélien. Après les guerres de 1956, 1967 et 1973, les fonctions des observateurs ont été adaptées compte tenu de l'évolution de la situation.
- 5.104 L'ONUST mène, en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne, des activités visant à maintenir la structure de liaison régionale établie par les conventions d'armistice. Il dépêche également des observateurs militaires qualifiés auprès de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour les aider à s'acquitter de leur mandat. Par son action dans la région, par les contacts réguliers qu'il entretient avec de hauts responsables et par la coordination qu'il assure avec les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, l'ONUST contribue aux activités d'analyse de l'ONU au niveau régional et aux efforts déployés pour apaiser les tensions.

Programme de travail

Objectif

- 5.105 L'objectif auquel l'ONUST contribue est d'assurer le respect des conventions d'armistice de 1949 et des accords connexes.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 5.106 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'ONUST :
- S'acquittera de ses fonctions de liaison régionale en maintenant un dialogue stratégique et des échanges réguliers avec les parties ainsi qu'avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres dans la zone visée par le mandat ;
 - Administrera des bureaux de liaison en Égypte, au Liban et en République arabe syrienne et assurera régulièrement la liaison avec Israël et la Jordanie depuis son quartier général ;
 - Étendra ses activités stratégiques et ses activités de liaison aux organisations nationales et régionales concernées ainsi qu'aux organisations de la société civile dans la zone visée par le mandat, fournira des évaluations régionales de qualité afin de permettre une meilleure appréciation de la situation et de faciliter l'analyse et la prise de décisions éclairées au niveau stratégique par différents intervenants, qu'il s'agisse de l'Organisation, des partenaires du maintien de la paix ou des acteurs régionaux, et appuiera les partenariats de maintien de la paix en coordination avec d'autres entités des Nations Unies ;
 - Organisera des séminaires et des séances d'information avec de hauts représentants des pays fournisseurs de contingents et d'autres États Membres ;

- e) Dépêchera auprès de la FNUOD et de la FINUL des observateurs militaires qualifiés chargés d'aider les forces à exécuter leur mandat en présentant, en temps voulu et avec le souci de l'exactitude, des rapports d'observation et des évaluations et des analyses de la situation dans la région, en particulier des conditions de sécurité, et de ses incidences dans toute sa zone d'opérations. La mission fournira en outre un appui à toutes ses antennes et à tous ses bureaux de liaison dans les domaines de l'administration, de la logistique et de la sécurité.
- 5.107 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 5.108 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) des canaux de communication fiables et des relations de confiance avec les parties permettant de régler les conflits, de réduire les tensions, de prévenir les malentendus qui pourraient dégénérer en conflit transfrontalier et de renforcer les réseaux de liaison et d'information avec les représentants des communautés nationales et locales et avec les acteurs qui jouissent d'une influence dans les zones d'intérêt ;
 - b) une meilleure connaissance de la situation contribuant à des analyses et à une prise de décisions éclairées au niveau stratégique afin d'accroître de manière coordonnée l'incidence des présences régionales des Nations Unies ;
 - c) un renforcement de la coopération et une meilleure compréhension des questions régionales transversales parmi les partenaires régionaux ;
 - d) un retour progressif à la normale en ce qui concerne les activités menées dans le Golan et la poursuite des activités d'observation.
- 5.109 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan-programme d'ensemble pour 2023 :
- a) Toutes les parties aux conventions d'armistice de 1949 et aux accords connexes coopèrent avec l'ONUST pour lui permettre de s'acquitter de ses fonctions ;
 - b) Toutes les parties demeurent disposées à régler leurs différends et à coopérer avec l'ONU pour lui permettre d'exécuter le mandat défini par le Conseil de sécurité.
- 5.110 La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Les questions de genre et le plan d'action de l'ONUST en faveur de l'égalité des genres ont été intégrés dans les opérations à tous les niveaux. À titre d'exemple, des observatrices militaires et des femmes membres de patrouille participent systématiquement aux activités opérationnelles, et la présence d'assistantes linguistiques contribue à renforcer les échanges avec les populations locales.
- 5.111 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'ONUST continuera de prendre des mesures pour adapter ses installations physiques et améliorer la prise en compte du handicap dans ses procédures de recrutement. La mission veille à ce que toutes les installations nouvelles ou rénovées soient accessibles aux personnes handicapées et à ce que les avis de vacance concernant des postes soumis à recrutement national ou international comportent des dispositions particulières pour permettre le recrutement de personnes handicapées.
- 5.112 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'ONUST continuera d'assurer une collaboration et une coordination étroites avec ses partenaires régionaux de maintien de la paix, les missions politiques spéciales, les coordonnateurs

des opérations humanitaires et les organismes concernés afin de mettre en commun et de valider les informations provenant du terrain, d'intégrer les évaluations, de garantir la cohérence des messages clefs et de favoriser les synergies pour accroître la valeur collective des présences régionales des Nations Unies dans les objectifs généraux de l'Organisation au Moyen-Orient. Cette coopération s'effectuera au niveau stratégique entre les chefs de mission et d'organismes et les directeurs dans le cadre de réunions régulières et d'ateliers régionaux intermissions, ainsi qu'au niveau opérationnel de manière systématique. L'ONUST continuera de promouvoir la mise en commun des informations et l'analyse des tendances régionales ayant des conséquences sur l'exécution des mandats de l'ONU, notamment dans le cadre d'activités de conseil et de coordination intermissions.

- 5.113 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, l'ONUST maintiendra une liaison étroite avec le (la) conseiller(ère) en chef pour la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité dans les cinq pays de sa zone d'opérations. Le (la) Chef des services de sécurité de l'ONUST rend compte au Département au Siège et veille à ce que les politiques et procédures du Département soient intégrées dans les opérations de sécurité et leur planification. Il (elle) représente la mission au sein de la cellule de sécurité interorganisations, tandis que le (la) Chef de mission et Chef d'état-major représente l'ONUST au sein des équipes de coordination du dispositif de sécurité.

Activités d'évaluation

- 5.114 Il est prévu de procéder aux évaluations ci-après en 2023 :
- a) évaluation de la répartition des équipements et des fournitures dans la zone d'opérations de la mission ;
 - b) évaluation de la complexité du processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les différents pays et pour les bureaux de liaison et les groupes d'observateurs.

Exécution du programme en 2021

Renforcement des opérations dans le secteur bravo de la zone de séparation

- 5.115 Depuis que les observateurs militaires ont dû quitter temporairement leurs postes d'observation en 2014, l'ONUST a repris progressivement ses opérations dans le secteur bravo de la zone de séparation. Les postes d'observation 72 et 56 ont été reconstruits et réoccupés le 23 et le 30 septembre 2019, respectivement. Le rythme de reconstruction des postes et l'augmentation du nombre d'observateurs militaires ont été plus lents que prévu en raison de la pandémie, des restrictions en matière de sécurité et des retards pris dans la construction du fait des conditions météorologiques. En conséquence, les postes d'observation 71 et 57 n'ont été occupés que le 2 septembre et le 1^{er} novembre 2021, respectivement. Le nombre d'observateurs militaires déployés dans le secteur bravo a augmenté de façon régulière, passant de 27 en 2019 à 31 en 2020, puis à 35 en 2021.
- 5.116 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.29).

Tableau 5.29
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Début de la reprise d'activités d'observation efficaces dans le Golan à l'appui de la FNUOD, 2 postes d'observation étant reconstruits et occupés et	Reprise progressive d'activités d'observation efficaces dans le Golan à l'appui de la FNUOD, 4 observateurs militaires supplémentaires (soit un total de	Reprise progressive d'activités d'observation efficaces dans le Golan à l'appui de la FNUOD, 2 postes d'observation supplémentaires étant reconstruits et

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
27 observateurs militaires étant déployés dans le secteur bravo pour observer la situation et signaler les violations	31 observateurs) étant déployés dans le secteur bravo pour observer la situation et signaler les violations	occupés et 4 observateurs militaires supplémentaires (soit un total de 35 observateurs) étant déployés dans le secteur bravo pour observer la situation et signaler les violations

Conséquences de la pandémie

- 5.117 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, notamment en raison des limites imposées aux déplacements. Malgré des conditions d'entrée changeantes dans les pays hôtes, la mission et les pays fournisseurs de contingents ont pu s'adapter à l'évolution de la situation sans répercussions notables sur le déploiement des observateurs militaires. L'ONUST a pu assurer toutes les relèves nécessaires, avec toutefois quelques retards mineurs principalement attribuables à la pandémie. Bien qu'il n'ait pas été possible de rétablir une collaboration au niveau stratégique dans le cadre de modalités de travail à distance au cours du premier semestre de 2021, les bureaux de liaison ont été chargés de représenter la mission auprès des partenaires nationaux et internationaux dans le cadre d'échanges directs aux niveaux pertinents.

Résultats escomptés pour 2023

Résultat 1 : exécution des activités prescrites dans toute la zone d'opérations

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.118 Le travail effectué par la mission a contribué à la réouverture de deux postes d'observation et au maintien d'une zone d'observation présentant une superficie d'environ 3 200 kilomètres carrés, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la consolidation d'une superficie de 4 515 kilomètres carrés. Cette cible n'a pu être atteinte en raison des conditions de sécurité dans le sud-ouest de la République arabe syrienne, qui ont restreint la liberté de circulation des patrouilles de l'ONUST chargées d'appuyer la FNUOD.
- 5.119 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.30).

Tableau 5.30
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Augmentation de la superficie couverte (3 200 km ²)	Maintien des missions d'observation statiques et mobiles dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël) et le secteur bravo	Deux postes d'observation reconstruits et ouverts dans la zone de séparation Les activités d'observation couvrent 3 200 km ²	Les terrains inhospitaliers sont accessibles le long de la Ligne bleue	Renforcement des activités d'observation dans la zone de séparation grâce à du matériel plus efficace et à des activités menées 24 heures sur 24 Reprise des inspections complètes dans les secteurs alpha et bravo

Résultat 2 : échanges renforcés au niveau régional grâce à la diversification des activités de liaison

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.120 Le travail effectué par la mission a contribué au renforcement des échanges au niveau régional grâce à la diversification des activités de liaison stratégique et régulière avec les parties et à l'ouverture du programme régional de liaison à des spécialistes de la sécurité nationale et internationale, des politiques et de la recherche possédant des connaissances approfondies de la dynamique régionale, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 5.121 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.31).

Tableau 5.31
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Liaison régionale avec les parties et les experts nationaux	Liaison régionale avec les parties concernées dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19	Diversification des activités de liaison au niveau régional avec des spécialistes nationaux et internationaux de la sécurité, des politiques et de la recherche possédant des connaissances approfondies de la région	Diversification des activités de liaison au niveau régional et établissement de liens avec d'autres acteurs et organisations possédant des connaissances approfondies de la région	Renforcement et approfondissement des activités de liaison mises en œuvre au niveau régional au cours de la période 2019-2022

Résultat 3 : une meilleure appréciation de la situation dans le Sinaï

Projet de plan-programme pour 2023

- 5.122 Après la suspension provisoire de ses patrouilles dans le Sinaï en 2019, le Bureau de liaison du Caire reprendra ses patrouilles régulières en 2022 afin de poursuivre ses activités d'observation dans la région.

Enseignements tirés et changements prévus

- 5.123 Les enseignements tirés sont les suivants : la mission doit optimiser ses activités afin de s'acquitter de ses fonctions d'observation, de signalement et de liaison dans la zone sur la base d'une meilleure planification du soutien à apporter aux patrouilles opérant dans le Sinaï. Compte tenu de ces enseignements, la mission mettra en œuvre des plans adaptés pour poursuivre les patrouilles et améliorer la capacité d'appréciation des situations.
- 5.124 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.32).

Tableau 5.32
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Bureau de liaison du Caire suspend ses patrouilles dans le nord du Sinaï et mène des patrouilles de proximité dans l'ouest	Le Bureau de liaison du Caire est transféré d'Ismaïliya au Caire	L'inspection générale et le déménagement administratif au Caire sont menés à bien à l'appui de la planification de la reprise des patrouilles dans le Sinaï	Meilleure appréciation de la situation grâce à la reprise des patrouilles dans le Sinaï	Meilleure appréciation de la situation grâce à la poursuite des patrouilles dans le Sinaï

Textes des organes délibérants définissant les mandats

5.125 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'ONUST.

Résolutions du Conseil de sécurité

50 (1948)

73 (1949)

54 (1948)

Produits

5.126 On trouvera dans le tableau 5.33 les produits retenus pour l'ONUST.

Tableau 5.33
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	7	16	16
1. Séminaires sur les implications de l'évolution de la situation régionale dans les zones d'opérations (anciennement séminaires de l'équipe d'analyse)	2	1	2	2
2. Séminaires sur les opérations de l'ONUST (demandés par des États Membres et des organisations internationales)	12	6	14	14
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les autorités nationales en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne aux fins de l'évaluation des conditions de stabilité et de sécurité dans la région, des tendances régionales et des perturbations potentielles entre les parties et dans les zones d'opérations, ainsi qu'avec les 27 pays fournisseurs de contingents, des représentants d'autres États Membres et des organismes et opérations des Nations Unies présents dans la zone de la mission ; liaison avec des responsables nationaux en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne et avec des représentants des autorités locales, des dirigeants locaux, des interlocuteurs internationaux, des opérations des Nations Unies et des bureaux de pays.				
E. Activités d'appui				
Administration : comptes rendus de situation hebdomadaires, mensuels et annuels ; évaluation analytique et rapports et exposés thématiques ; fiches d'information trimestrielles sur chaque pays visé par le mandat ; rapports opérationnels tactiques, notamment rapports opérationnels quotidiens, comptes rendus d'incidents et rapports d'enquête ; accords d'appui entre les mission conclus				

Titre II Affaires politiques

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
avec le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, la FINUL et la FNUOD ; formation initiale mensuelle dispensée aux nouveaux observateurs militaires avant leur déploiement à la FNUOD ou à la FINUL.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

5.127 On trouvera dans les tableaux 5.34 à 5.36 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.34

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	23 167,9	25 347,3	32,6	–	32,5	65,1	0,3	25 412,4
Autres dépenses de personnel	6 449,0	7 489,0	–	–	(196,9)	(196,9)	(2,6)	7 292,1
Dépenses de représentation	0,3	7,5	–	–	–	–	–	7,5
Voyages du personnel	132,1	315,4	–	–	–	–	–	315,4
Services contractuels	794,0	709,1	–	–	–	–	–	709,1
Frais généraux de fonctionnement	2 820,3	2 645,6	–	–	(105,1)	(105,1)	(4,0)	2 540,5
Fournitures et accessoires	407,5	385,1	–	–	61,1	61,1	15,9	446,2
Mobilier et matériel	1 345,7	1 298,9	–	–	240,9	240,9	18,5	1 539,8
Aménagement des locaux	16,7	740,0	–	–	–	–	–	740,0
Total	35 133,5	38 937,9	32,6	–	32,5	65,1	0,2	39 003,0

Tableau 5.35

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 146 AL, 70 SM, 2 AN
Reclassement	–	Reclassement d'un poste de P-2 à P-3
Effectif proposé pour 2023	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 146 AL, 70 SM, 2 AN

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 5.36

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Effectif proposé pour 2023	
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	—	—	—	—	1
D-1	2	—	—	—	—	2
P-5	2	—	—	—	—	2
P-4	3	—	—	—	—	3
P-3	2	—	—	1	1	3
P-2/1	1	—	—	(1)	(1)	—
Total partiel	11	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
AL	146	—	—	—	—	146
SM	70	—	—	—	—	70
AN	2	—	—	—	—	2
Total partiel	218	—	—	—	—	218
Total	229	—	—	—	—	229

5.128 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.37 et la figure 5.XIV.

5.129 Comme le montre le tableau 5.37, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 39 003 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 65 100 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 5.37

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

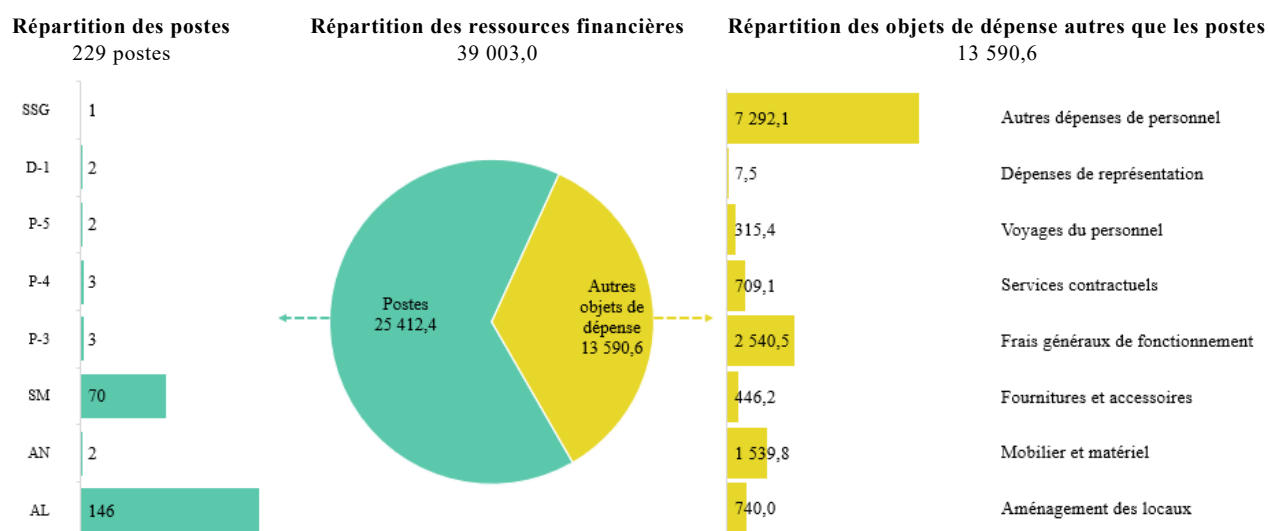
	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	23 167,9	25 347,3	32,6	—	32,5	65,1	0,3	25 412,4
Autres objets de dépense	11 965,6	13 590,6	—	—	—	—	—	13 590,6
Total	35 133,5	38 937,9	32,6	—	32,5	65,1	0,2	39 003,0

	Changements							2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	—	—	—	—	—	11
Agents des services généraux et des catégories apparentées		218	—	—	—	—	—	218
Total		229	—	—	—	—	—	229

Figure 5.XIV

Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Explications concernant les variations, par facteur****Récapitulatif des changements relatifs aux ressources****Ajustements techniques**

- 5.130 Comme le montre le tableau 5.34, les changements entraînent une augmentation nette de 32 600 dollars, imputable à la réaffectation d'un poste d'assistant(e) (finances) (AL), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (environnement) (AL). La création de ce poste a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245, et un taux de vacance de 50 % a été appliqué conformément à la pratique établie pour le calcul du coût des nouveaux postes.

Autres changements

- 5.131 Comme le montre le tableau 5.34, les changements entraînent une augmentation nette de 32 500 dollars au titre des postes et des variations sans effets sur les coûts au titre des autres objets de dépense. L'augmentation tient au reclassement proposé d'un poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire

(P-2), qui deviendrait un poste d'agent(e) de la sécurité sur le terrain (P-3) à la Section de la sécurité (voir annexe II).

- 5.132 On trouvera dans le tableau 5.38 des informations sur le respect des délais de réservation des billets d'avion. Malgré les restrictions en matière de voyage liées à la pandémie, l'ONUST a affiché un taux de conformité de 73,9 % en 2021. La mission a continué de sensibiliser le personnel et d'insister sur l'importance et la nécessité de respecter la disposition relative aux délais de réservation des billets d'avion. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctrices tout en veillant au respect des délais.

Tableau 5.38
Respect des délais
 (En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	72	64	74	100	100

III. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

Avant-propos

Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) a été créé en 1949, ce qui en fait la mission de maintien de la paix des Nations Unies la plus ancienne après l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Il continue de s'acquitter de son mandat en se concentrant sur l'observation du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan et la présentation de rapports à ce sujet. Fort de 44 observateurs militaires des Nations Unies qui surveillent la ligne de contrôle, longue de 770 kilomètres, et la ligne de démarcation provisoire, il continue également d'assurer des patrouilles et de mener des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et les incidents qui se produisent le long de la ligne de démarcation provisoire. Ces activités, qui exigent professionnalisme, compétences et impartialité ainsi que le souci de l'exactitude pour ce qui est de l'établissement des rapports, sont entreprises avec l'appui de 74 civils qui veillent au bon fonctionnement de l'opération de maintien de la paix.

Le Groupe a continué de s'attacher à renforcer la confiance dans la région et continuera de s'acquitter de son mandat de manière impartiale. Cela ne serait pas possible sans le soutien des pays hôtes, l'Inde et le Pakistan, et l'accueil que lui réserve la population cachemirienne locale. Le Groupe a tenu les gouvernements hôtes informés de ses activités le long de la ligne de contrôle et de la ligne de démarcation provisoire, et continue de communiquer régulièrement avec le Siège de l'ONU au sujet de ses opérations et des difficultés qu'il rencontre dans l'exécution de son mandat.

L'UNMOGIP continue de contribuer à l'instauration de la paix et de la stabilité en Asie du Sud. Je suis convaincu que la diversité et le professionnalisme de son personnel font sa force et qu'il est véritablement possible d'instaurer un jour la paix dans la région, si la communauté internationale et toutes les parties prenantes nous apportent leur soutien.

Le Chef de la mission et Chef du Groupe d'observateurs militaires
des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
(Signé) Le général de division José **Eladio Alcáin**

A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 5.133 Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) est chargé de surveiller et de signaler au Secrétaire général tout fait nouveau concernant le respect du cessez-le-feu, conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité. Dans cette résolution, le Conseil a exigé qu'un cessez-le-feu durable et l'arrêt de toutes les hostilités dans toutes les zones du conflit soient strictement observés et restent en vigueur jusqu'à ce qu'intervienne, dès que possible, le retrait de toutes les forces armées sur leur territoire respectif et sur des positions qui respectent pleinement la ligne du cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire, contrôlée par l'UNMOGIP. En complément de ses activités de surveillance du cessez-le-feu, le Groupe mène également des enquêtes impartiales sur toute plainte déposée par les parties concernant des violations présumées du cessez-le-feu.

Programme de travail

Objectif

- 5.134 L'objectif auquel l'UNMOGIP contribue est de veiller à ce que les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle soient suivis conformément à son mandat, énoncé dans la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité.

Stratégie et facteurs externes pour 2023

- 5.135 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'UNMOGIP :
- a) Continuera de se concentrer sur les tâches principales qui lui ont été confiées, à savoir la prévention, l'alerte rapide, la surveillance et la communication d'informations, et le renforcement de la confiance ;
 - b) Présentera en temps voulu des rapports détaillés sur les faits nouveaux pertinents qui surviennent dans sa zone d'opérations, conformément à son mandat ;
 - c) Continuera de déployer de part et d'autre de la ligne de contrôle des observateurs militaires chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu et, dans la mesure où les pays hôtes le leur permettent, d'exécuter diverses tâches aux alentours de la ligne de contrôle.
- 5.136 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tirer parti de manière systématique, dans le projet de plan-programme pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme à l'objectif, à la stratégie et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.
- 5.137 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : assurer le respect du cessez-le-feu grâce à la présence d'observateurs militaires des Nations Unies.

- 5.138 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) En collaboration avec l'UNMOGIP, les pays hôtes observent le cessez-le-feu et s'abstiennent de tout acte d'hostilité et de toute action qui pourrait aggraver la situation ou mettre en danger la paix internationale, conformément aux dispositions de la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité ;
 - b) L'Inde et le Pakistan demeurent disposés à aider l'UNMOGIP à mener les activités qui lui ont été confiées.
- 5.139 Le Groupe prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, afin de contribuer autant que possible au maintien de la paix dans la zone d'opérations. Il s'agit notamment de veiller à ce que les observateurs militaires des Nations Unies nouent un dialogue inclusif avec les populations locales, qui fasse intervenir aussi bien les hommes que les femmes, afin que la mission comprenne les points de vue des uns et des autres en ce qui concerne la situation sur le terrain et en tienne compte lorsqu'elle planifie et mène ses opérations.

Exécution du programme en 2021

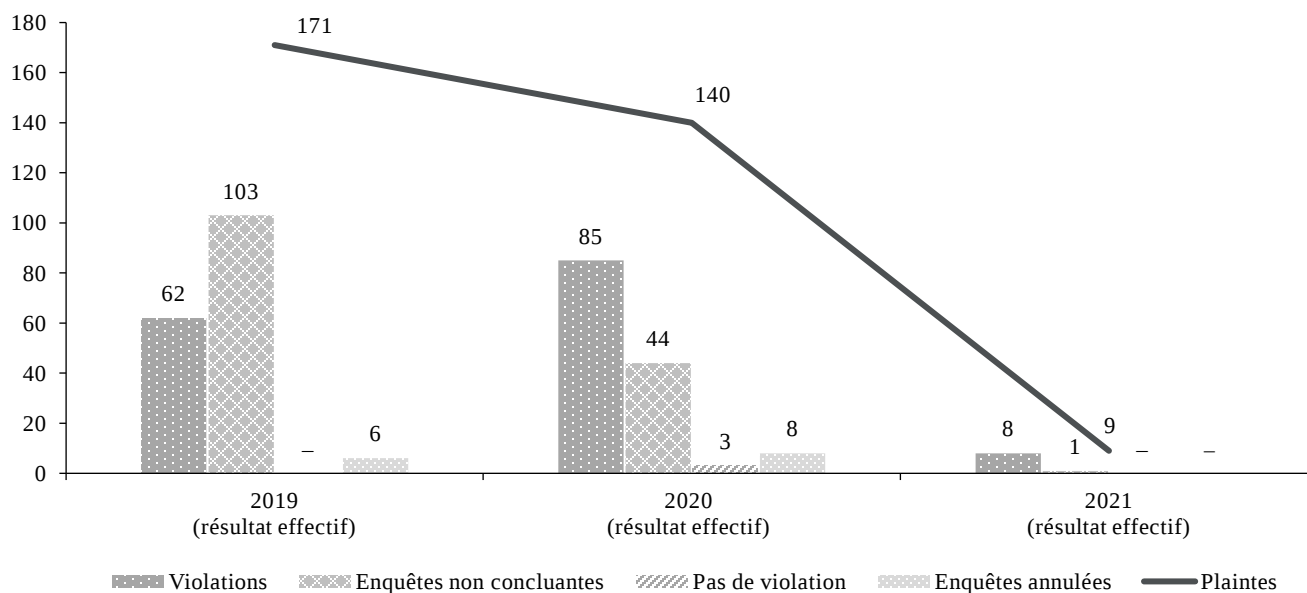
Surveillance efficace de la ligne de contrôle conformément à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité

- 5.140 Pour exécuter son mandat, l'UNMOGIP s'efforce de surveiller la mise en œuvre du cessez-le-feu entre l'Inde et le Pakistan le long de la ligne de contrôle. En 2021, le Groupe a supervisé l'application du cessez-le-feu en plaçant des observateurs militaires des Nations Unies dans les 10 postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne, dans les limites imposées par la pandémie de COVID-19. L'UNMOGIP a continué de s'acquitter de son mandat en enquêtant sur neuf plaintes liées à des violations présumées du cessez-le-feu. Il a également reçu 12 pétitions concernant la situation le long et aux alentours de la ligne de contrôle au Jammu-et-Cachemire, dans lesquelles des groupes politiques reconnus ont exprimé leur préoccupation quant aux faits nouveaux survenus au Cachemire, tant dans la partie administrée par l'Inde que dans celle administrée par le Pakistan. La réduction sensible du nombre de plaintes reçues en 2021 est probablement liée à la réaffirmation par les deux pays, en février 2021, de leur volonté de respecter l'accord de cessez-le-feu de 2003 le long de la ligne.
- 5.141 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.XV).

Figure 5.XV

Mesure des résultats : plaintes ayant fait l'objet d'une enquête

(Nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une enquête)

**Conséquences de la pandémie**

- 5.142 La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats ; en particulier, l'UNMOGIP a dû suspendre temporairement ses visites et ses déplacements sur le terrain et faire en sorte que ses patrouilles de reconnaissance recueillent des informations auprès de la population locale dans des lieux permettant l'application de mesures de précaution, notamment des mesures de distanciation physique. Ces adaptations ont permis à la mission de continuer de s'acquitter de son mandat en 2021 malgré la pandémie.

Résultats escomptés pour 2023**Résultat 1 : assurer la continuité de l'analyse et la cohérence du processus de planification et d'exécution****Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023**

- 5.143 Le travail effectué par la mission a contribué à la mise en place d'une nouvelle plateforme de traitement et de visualisation des informations, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir assurer la continuité de l'utilisation des plateformes existantes de traitement et de visualisation des informations pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu.
- 5.144 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.39).

Tableau 5.39
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les plateformes de traitement et de visualisation des informations sont utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu	Les plateformes de traitement et de visualisation des informations continuent d'être utilisées pour faciliter la compréhension des faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu	Une nouvelle plateforme de traitement et de visualisation des informations est mise en service (Système complet de planification et d'évaluation de la performance)	Les rapports analytiques sont alimentés par des données en temps réel grâce à l'introduction de nouvelles plateformes d'information	Les informations et les données probantes issues des nouvelles plateformes de traitement et de visualisation des informations facilitent la prise de décisions stratégiques

Résultat 2 : meilleure perception de la situation grâce à des systèmes d'information géospatiale et à des images satellitaires de haute résolution

Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

- 5.145 Le travail effectué par la mission a contribué à la définition des besoins en matière de systèmes d'information géospatiale et d'outils d'imagerie satellitaire, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir faire en sorte que les observateurs militaires utilisent des systèmes d'information géospatiale et des outils d'imagerie satellitaire en temps réel pour exécuter le mandat de la mission. La cible n'a pas été atteinte en raison du retard pris dans l'intégration des informations géospatiales dans les cartes opérationnelles.
- 5.146 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 5.40).

Tableau 5.40
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Utilisation de systèmes d'information et d'images satellites obsolètes	Utilisation de systèmes d'information et d'images satellites obsolètes	Définition des besoins en matière de systèmes d'information géospatiale et d'outils d'imagerie satellitaire	Amélioration de l'efficacité de la planification des missions d'observation grâce à la réduction du temps nécessaire à la planification des mouvements des observateurs militaires des Nations Unies	Amélioration des méthodes d'analyse des itinéraires prévus et de la nature des postes repérés le long de la ligne de contrôle

Résultat 3 : renforcement de la présence le long de la ligne de contrôle**Projet de plan-programme pour 2023**

- 5.147 La mission surveille les faits nouveaux concernant les violations du cessez-le-feu le long de la ligne de contrôle en plaçant des observateurs militaires des Nations Unies dans les postes de campagne établis de part et d'autre de la ligne. Ces observateurs sont chargés de patrouiller et de procéder à des inspections et à des enquêtes sur les violations présumées du cessez-le-feu. Leur déploiement le long de la ligne de contrôle signale aux parties au conflit que la mission est présente et déterminée à s'acquitter de son mandat.

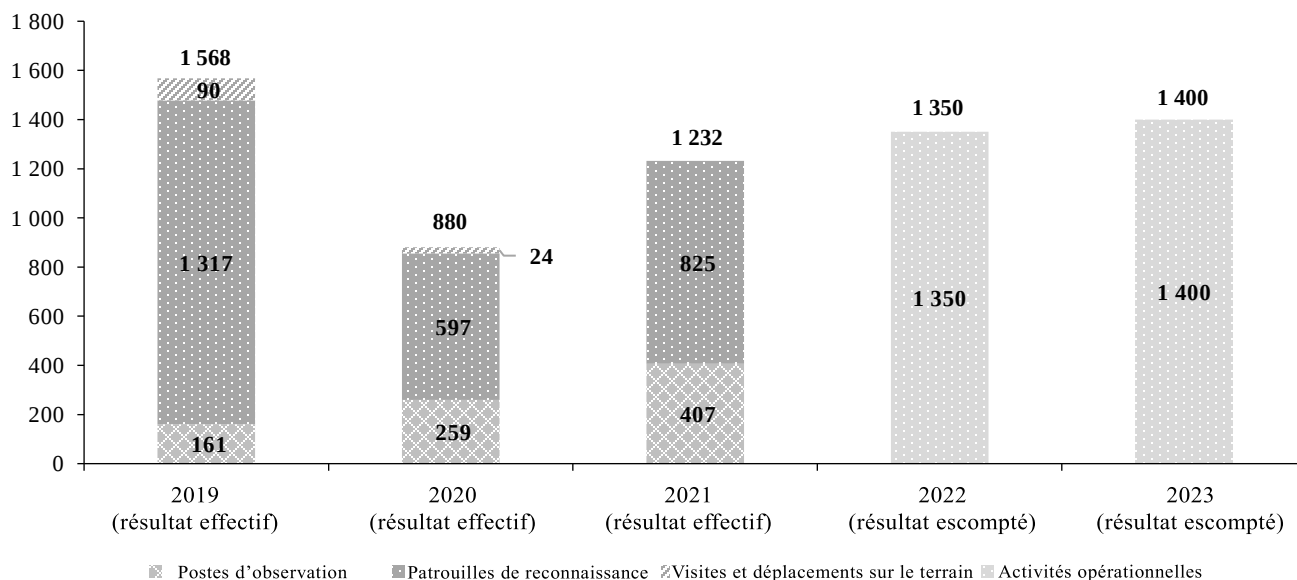
Enseignement tiré et changements prévus

- 5.148 Les enseignements tirés sont les suivants : la mission doit tirer parti des nouveaux outils de surveillance pour adapter ses opérations de façon à renforcer sa présence le long de la ligne de contrôle. Compte tenu de ces enseignements, elle mettra à profit les améliorations apportées à la planification des opérations, notamment grâce à la mise en place du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, pour renforcer sa présence le long de la ligne en menant des opérations au niveau des postes d'observation et en effectuant davantage de missions de reconnaissance dans la zone. Elle utilisera de nouvelles méthodes de surveillance, notamment de nouvelles cartes opérationnelles améliorées, pour faciliter la prise de décisions et la production de rapports en temps utile. Le renforcement de sa présence permettra à la mission de mieux appréhender la situation le long de la ligne de contrôle et d'obtenir confirmation des violations présumées du cessez-le-feu.
- 5.149 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 5.XVI).

Figure 5.XVI

Mesure des résultats : présence le long de la ligne de contrôle

(Nombre de tâches opérationnelles)

**Textes des organes délibérants définissant les mandats**

- 5.150 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour l'UNMOGIP.

Résolutions du Conseil de sécurité

39 (1948)

307 (1971)

47 (1948)

Produits

5.151 On trouvera dans le tableau 5.41 les produits retenus pour l'UNMOGIP.

Tableau 5.41

Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : activités de concertation mensuelles avec le personnel militaire des États hôtes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : publicité et brochures sur le mandat et les activités de l'UNMOGIP ; séances d'information et présentations organisées dans des universités nationales.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web de l'UNMOGIP.

E. Activités d'appui

Administration : comptes rendus de visites sur le terrain, comptes rendus d'incidents, rapports d'enquête, comptes rendus de situation hebdomadaires et mensuels, formation initiale mensuelle dispensée aux nouveaux observateurs militaires, formation bimensuelle dispensée aux officiers responsables, comptes rendus de situation annuels.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

Vue d'ensemble

5.152 On trouvera dans les tableaux 5.42 à 5.44 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2023 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 5.42

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Changements		Total	Pourcentage	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
				Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes	4 939,1	5 306,6	—	—	—	—	—	5 306,6
Autres dépenses de personnel	1 523,2	1 654,0	—	—	(33,7)	(33,7)	(2,0)	1 620,3
Dépenses de représentation	7,5	8,0	—	—	12,0	12,0	150,0	20,0
Voyages du personnel	384,7	336,3	—	—	17,0	17,0	5,1	353,3
Services contractuels	292,6	366,6	—	—	(50,7)	(50,7)	(13,8)	315,9
Frais généraux de fonctionnement	1 249,1	1 256,3	—	—	99,4	99,4	7,9	1 355,7
Fournitures et accessoires	341,3	294,6	—	—	123,1	123,1	41,8	417,7
Mobilier et matériel	691,9	638,6	—	—	(167,1)	(167,1)	(26,2)	471,5
Total	9 429,4	9 861,0	—	—	—	—	—	9 861,0

Tableau 5.43

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2023

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2022	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 49 AL, 22 SM
Changements relatifs aux postes	—	
Effectif proposé pour 2023	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 49 AL, 22 SM

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; SM = agent(e) du Service mobile.

Tableau 5.44

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2023
	Effectif approuvé pour 2022	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
D-2	1	—	—	—	—	1
P-5	1	—	—	—	—	1
P-4	1	—	—	—	—	1
Total partiel	3	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
SM	22	—	—	—	—	22
AL	49	—	—	—	—	49
Total partiel	71	—	—	—	—	71
Total	74	—	—	—	—	74

5.153 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 5.45 et la figure 5.XVII.

5.154 Comme le montre le tableau 5.45, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 9 861 000 dollars avant actualisation des coûts et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2022, les changements apportés étant sans effet sur les coûts.

Tableau 5.45

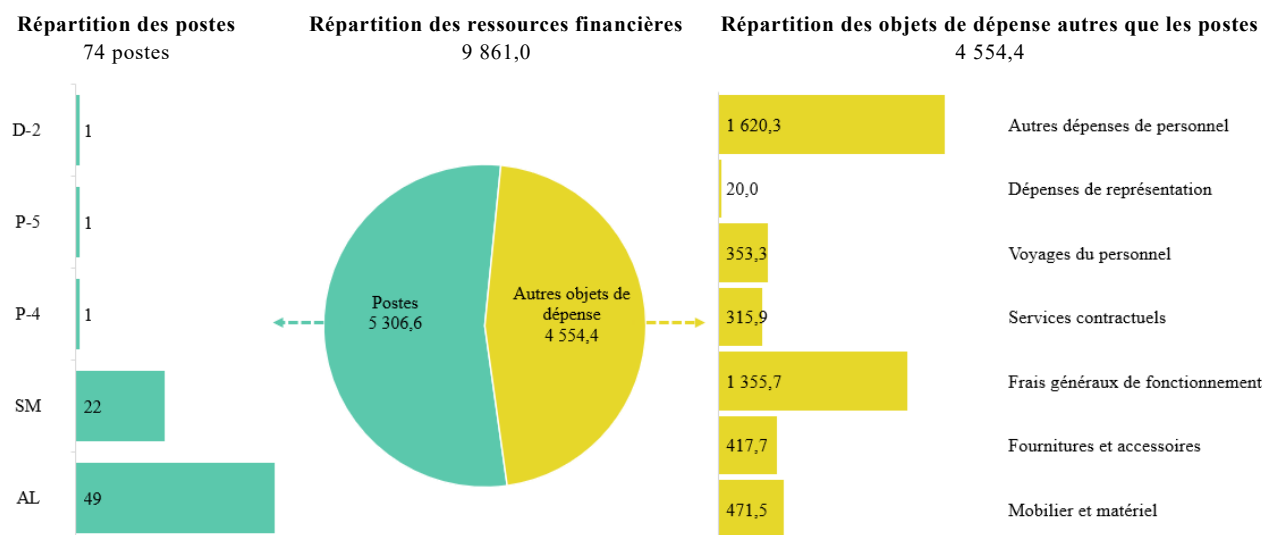
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2021 (dépenses effectives)	2022 (crédits ouverts)	Changements					2023 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 939,1	5 306,6	—	—	—	—	—	5 306,6
Autres objets de dépense	4 490,3	4 554,4	—	—	—	—	—	4 554,4
Total	9 429,4	9 861,0	—	—	—	—	—	9 861,0
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	—	—	—	—	—	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		71	—	—	—	—	—	71
Total		74	—	—	—	—	—	74

Figure 5.XVII
Répartition des ressources proposées pour 2023 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



5.155 On trouvera dans le tableau 5.46 des informations sur le respect des délais de réservation des billets d'avion. L'UNMOGIP a continué de sensibiliser le personnel et d'insister sur l'importance et la nécessité de respecter la disposition relative aux délais de réservation des billets d'avion. Les responsables sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctrices. Les statistiques relatives au respect des délais et les informations sur les tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

Tableau 5.46
Respect des délais

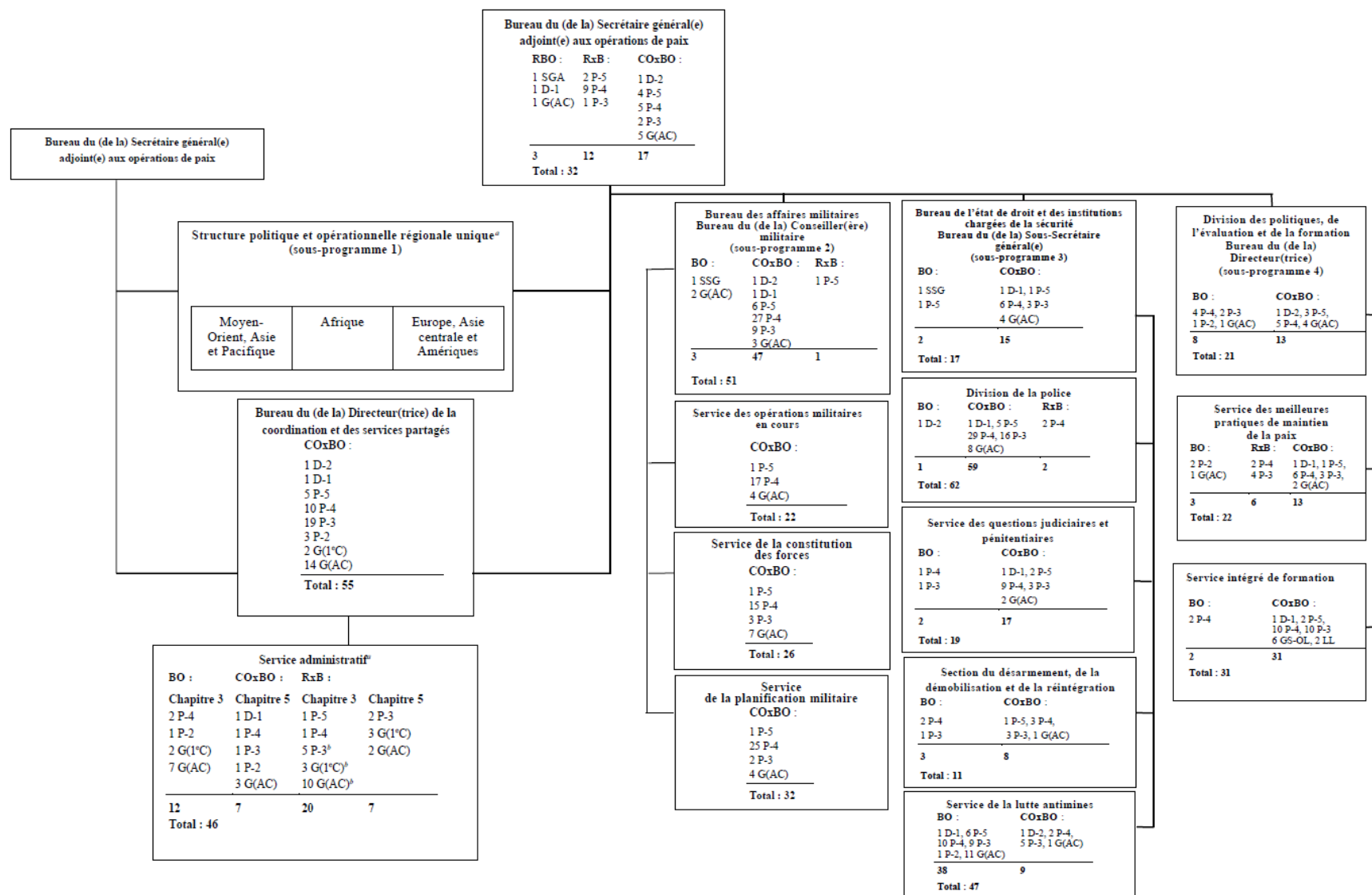
(En pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux prévu)	2023 (taux prévu)
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	38	32	32	100	100

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2023

A. Département des opérations de paix



B. Structure politique et opérationnelle régionale unique^a

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e)			
Moyen-Orient, Asie et Pacifique			
BO :		COxBO :	
Chapitre 3 Section 5		Chapitre 5	
1 SSG 1 GS(AC)		1 P-4	
1 P-5			
1 P-3			
2 G(AC)			
5	1	1	
Total : 7			

Division du Moyen-Orient			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	1 P-5	7 P-4
1 D-1		2 P-4	3 P-3
3 P-5		1 P-3	2 G(AC)
2 P-4		1 P-2	
2 P-3		2 G(AC)	
1 P-2			
3 G(AC)			
13	1	7	12
Total : 33			

Division de l'Asie et du Pacifique			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 P-3	3 P-4
2 P-5			
2 P-4			
5 P-3			
2 P-2			
4 G(AC)			
16	1	1	3
Total : 21			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Afrique			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 P-4	1 SSG	1 P-5	1 D-1
2 G(AC)	1 P-5	1 P-4	1 P-5
	1 G(AC)	1 P-3	2 P-3
		1 G(AC)	
3	3	4	4
Total : 14			

Division de l'Afrique de l'Est			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	1 D-1	1 P-4
2 P-5	1 G(AC)	2 P-5	1 P-3
4 P-4		5 P-4	
4 P-3 ^c		2 P-3	
2 P-2		1 P-2	
5 G(AC)		3 G(AC)	
1 AL ^c			
19	2	14	2
Total : 37			

Division de l'Afrique centrale et de l'Afrique australe			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-1	1 D-2	1 D-1	1 P-5
2 P-5	1 D-1	2 P-5	1 P-3
4 P-4	1 P-3	3 P-4	1 P-2
2 P-3	2 G(AC)	3 P-3	
2 P-2		1 P-2	
3 G(AC)		3 G(AC)	
14	5	13	3
Total : 35			

Division de l'Afrique de l'Ouest	
BO :	COxBO :
Chapitre 3	Chapitre 5
1 D-2	1 D-1
1 D-1	1 P-5
2 P-5	2 P-4
2 P-4	2 P-3
3 P-3	2 G(AC)
2 P-2	
5 G(AC)	
16	8
Total : 24	

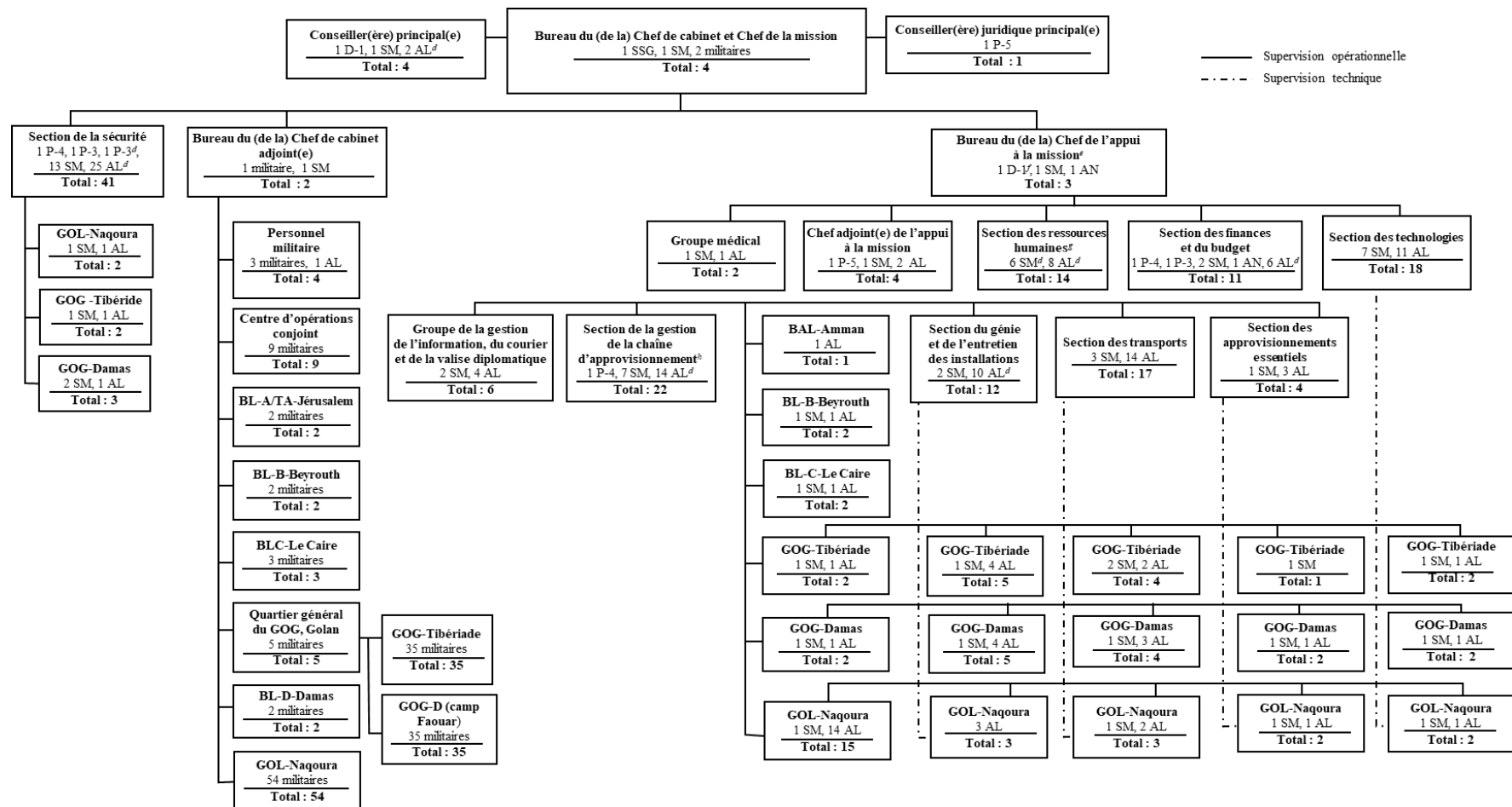
Division de l'Afrique du Nord			
BO :		COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 5	Chapitre 3
2 P-3	1 D-2	1 D-1	1 P-3
2 P-2	1 P-5	1 P-3	
1 G(AC)		2 G(AC)	
5	2	4	1
Total : 12			

Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) Europe, Asie centrale et Amériques	
BO :	COxBO :
Chapitre 3	Chapitre 5
1 SSG	1 G(AC)
1 P-5	
1 P-3	
2 G(AC)	
5	1
Total : 6	

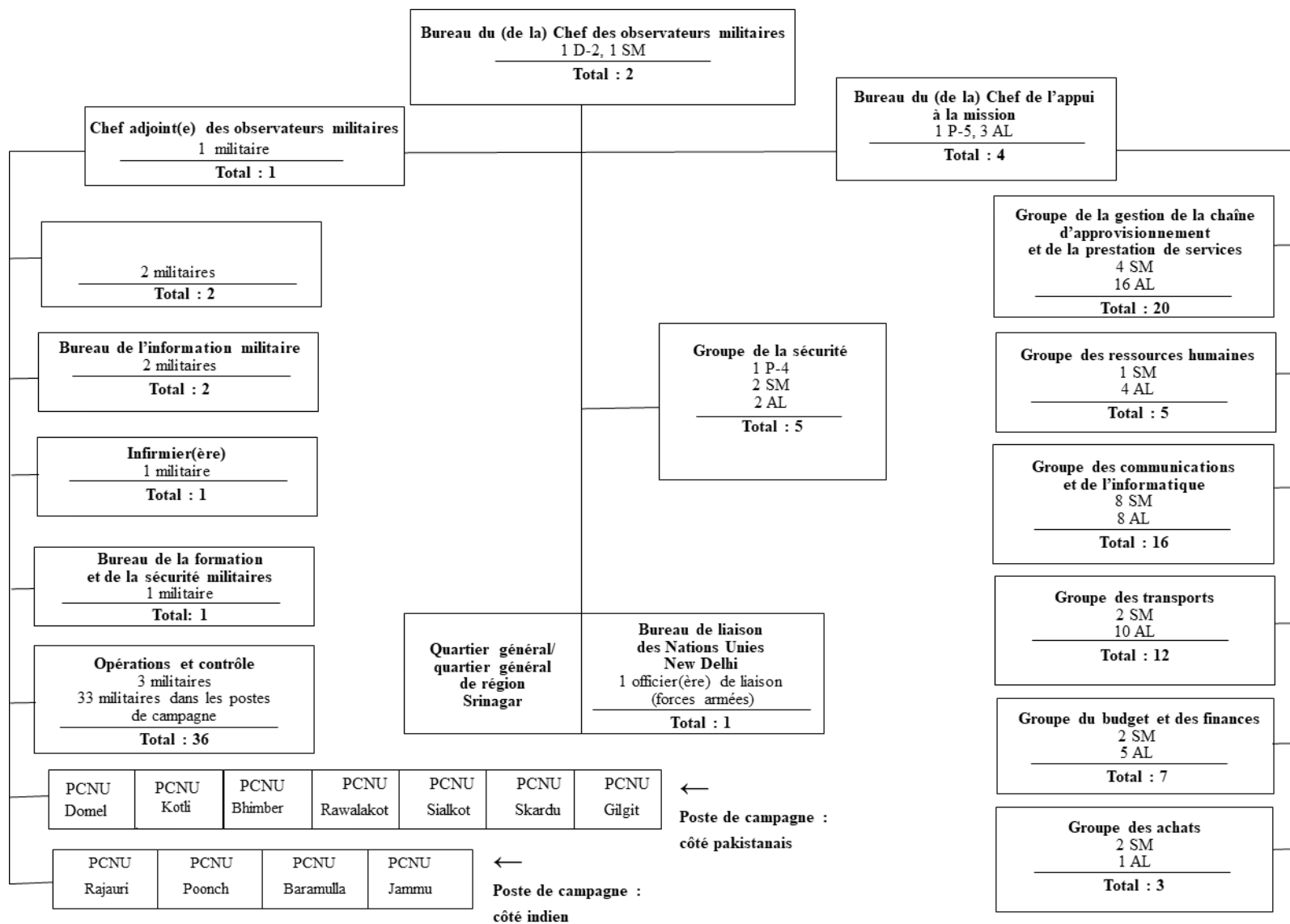
Division de l'Europe et de l'Asie centrale		
BO :	COxBO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 5	Chapitre 3
1 D-2	1 D-1	2 P-5
2 P-5	1 P-5	1 P-4
2 P-4	2 P-4	3 P-3
2 P-3	1 P-2	
1 P-2	1 G(AC)	
3 G(AC)		
11	6	6
Total : 23		

Division des Amériques	
BO :	RxB :
Chapitre 3	Chapitre 3
1 D-2	1 P-3
1 D-1	
4 P-5	
3 P-4	
1 P-3	
2 P-2	
4 G(AC)	
16	1
Total : 17	

C. Organismes des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve



D. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan



(Voir notes page suivante)

(Notes de l'annexe I)

Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ;

BAL = Bureau administratif et logistique d'Amman ; BL-A/TA = Bureau de liaison

Amman/Tel-Aviv ; BL-B/C/D = Bureau de liaison à Beyrouth, au Caire ou à Damas ;

BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; GOG = Groupe

d'observateurs au Golan ; GOL = Groupe d'observateurs au Liban ; PCNU = poste de

campagne des Nations Unies ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = Secrétaire

général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

^a Comme suite à la résolution 72/262 C, dans laquelle l'Assemblée générale a souligné que les mesures visant à restructurer le pilier Paix et sécurité de l'Organisation devaient être appliquées dans le respect le plus strict des mandats et des décisions et résolutions de l'Assemblée et du Conseil de sécurité, sans modification des mandats, des fonctions ou des sources de financement établis, les informations concernant les postes demandés au chapitre 3 sont fournies à titre indicatif.

^b 2 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC) financés au moyen de ressources extrabudgétaires du Bureau de lutte contre le terrorisme relèvent du Service administratif commun au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix et visent à appuyer le Bureau.

^c 1 P-3 et 1 AL sont basés à Nairobi.

^d Reclassements.

^e Y compris la cellule du protocole.

^f Chef de l'appui à la mission pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve et le Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) spécial(e) des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

^g Y compris la cellule de la formation.

^h Y compris les groupes des achats, de la gestion centralisée des stocks, de la gestion du matériel et du contrôle des mouvements.

Annexe II

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve : récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
ONUST	(1) 1	P-2 P-3	Reclassement de 1 poste d'agent(e) de sécurité auxiliaire (P-2), qui deviendra un poste de responsable de la sécurité sur le terrain (P-3)	La Section de la sécurité sera restructurée afin de fusionner le Centre des opérations de sécurité et le Groupe de l'information et de la coordination relatives à la sécurité actuels en un Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité. Le nouveau centre regroupera les processus concernant la collecte d'informations et les opérations relatives à la sécurité, ce qui permettra à la Section de la sécurité d'améliorer et de rationaliser les services qu'elle fournit au personnel de l'ONUST dans les cinq pays et de mieux contribuer à la pleine exécution du mandat de la mission. La création du Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité mettra l'ONUST en conformité avec les structures de sécurité actuelles des Nations Unies. Elle ajoutera également une importante dimension qualitative à l'exécution du programme étant donné que le Centre procédera à une analyse détaillée des questions de sécurité, dégagera les tendances concernant celles-ci et planifiera et coordonnera les interventions d'urgence en matière de sécurité. En outre, elle rendra la mission mieux à même d'évaluer les niveaux de risque et leur incidence sur les opérations. Compte tenu de l'élargissement de la structure de la Section et de l'augmentation du niveau de responsabilité (le (la) titulaire du poste P-3 est censé(e) superviser 9 personnes), il est proposé de reclasser le poste P-2 et d'en faire un poste P-3.

Annexe III

Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2022 (crédits ouverts)	2023 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2022 (estimations)	2023 (estimations)	Variation	2022 (estimations)	2023 (estimations)	Variation	2022 (estimations)	2023 (estimations)	Variation
Ressources financières												
Département des opérations de paix	5 867,8	5 867,8	–	90 267,7	92 575,6	2 307,9	61 780,8	61 780,8	–	157 916,3	160 224,2	2 307,9
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	38 937,9	39 003,0	65,1	–	–	–	–	–	–	38 937,9	39 003,0	65,1
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	9 861,0	9 861,0	–	–	–	–	–	–	–	9 861,0	9 861,0	–
Total	54 666,7	54 731,7	65,1	90 267,7	92 575,6	2 307,9	61 780,8	61 780,8	–	206 715,2	209 088,2	2 373,0
Postes												
Département des opérations de paix	27	27	–	427	430	3	81	81	–	535	538	3
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	229	229	–	–	–	–	–	–	–	229	229	–
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan	74	74	–	–	–	–	–	–	–	74	74	–
Total	330	330	–	427	430	3	81	81	–	838	841	3